

LICENCE EN PSYCHOLOGIE ET DIPLÔME DE LOGOPÉDIE

Guide de l'étudiant-e

Règlements d'études

Catalogue des cours de 2^{ème} cycle 2005-2006

! Ce catalogue s'adresse aux étudiants qui terminent leur parcours de 2^e cycle de Licence ou de Diplôme de logopédie !

Il est disponible dans les pages web de la Faculté www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

Dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'études prévus par les accords de Bologne dès la rentrée 2005, toutes les informations utiles sont disponibles sur la page www.unige.ch/fapse/etudes, menu « intranet », rubrique « Pages pour les étudiants en psychologie : information et documents », sous-rubrique « Bologne ».

Des informations concernant la Maîtrise universitaire en Logopédie, qui sera offerte dès 2006, sont disponibles sur Internet depuis l'adresse :

<http://www.unige.ch/fapse/PSY/persons/frauenfelder/welcome.html>

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
UNI MAIL – 40, bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève
Tél : 022 379 71 11 Fax : 022 379 90 49
www.unige.ch/fapse

Table des matières

Décanat, présidence et secrétariats	3
Corps enseignant.....	4
Diverses prestations au sein de la section	9
Quelques activités au service des étudiant-e-s.....	10
Règlements d'études	12
Règlement de la licence en psychologie	12
Règlement du Diplôme de Logopédie	21
Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie.....	27
Organisation des études en psychologie.....	29
Informations sur la Maîtrise universitaire en Psychologie pour les étudiants porteurs d'une Licence en Psychologie de l'Université de Genève.....	31
Liste des enseignements du 2 ^{ème} cycle	32
Descriptifs des enseignements du 2 ^{ème} cycle	38
Liste des enseignements du diplôme de logopédie.....	56
Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie.....	59
Code d'éthique.....	61

Décanat, présidence et secrétariats

Décanat de la FPSE

Doyenne : Anik de Ribaupierre – bur. 3142 – tél. 022 379 90 01

Doyen-FPSE@pse.unige.ch

Secrétariat : Sonia Sturm – bur. 3140 – tél. 022 379 90 02 – fax. 022 379 90 20

Sonia.Sturm@pse.unige.ch

Administration de la FPSE

Administrateur : Pierre Batardon - bur. 3134 – tél. 022 379 90 04

Pierre.Batardon@pse.unige.ch

Administratrice adjointe : Isabelle Boulanger - bur. 3158 – tél. 022 379 90 70

Isabelle.Boulanger@pse.unige.ch

Secrétariat : Patricia Darre & Sandrine Amstutz - bur. 3138 – tél. 022 379 9006 & 9005

Patricia.Darre@pse.unige.ch - Sandrine.Amstutz@pse.unige.ch

Présidence de la section de psychologie

Président : Martial Van der Linden – bur. 3133 – tél. 022 379 90 07

Vice-président : Guido Gendolla - bur. 3133 – tél. 022 379 90 07

presidence-psy@pse.unige.ch

Secrétariat de la présidence :

Brigitte Dubois – bur. 3135 – tél. 022 379 90 08 – fax. 022 379 90 29

Brigitte.Dubois@pse.unige.ch

Conseillères aux études en psychologie

Marie-Paule Michiels – bur. 3111 – tél. 022 379 90 15 – fax. 022 379 90 49

Marie-Paule.Michiels@pse.unige.ch

réception : mardi et mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Anastasia Tryphon (équivalences, mobilité, Bologne) –

(bureau à confirmer) - tél. 022 379 82 07 – fax. 022 379 90 49

Anastasie.Tryphon@pse.unige.ch

réception : mardi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Secrétariat des conseillères aux études :

Martine Pasquali – bur. 3109 – tél. 022 379 90 16 – fax 022 379 90 49

Martine.Pasquali@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h

Secrétariat des étudiant-e-s en psychologie

Bureau 3103 – tél. 022 379 90 30 – fax. 022 379 90 49

réception : lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 – 12h30, jeudi 13h45 -16h15

Anne Dia – Anne.Dia@pse.unige.ch; Denise Fatio – Denise.Fatio@pse.unige.ch

Catherine Ona – Catherine.Ona@pse.unige.ch

Logopédie : Christiane Martin – bur. P710 – tél. 022 379 91 55 – fax 022 379 91 59

Christiane.Martin@pse.unige.ch - réception : lundi p.m., mardi, mercredi, jeudi tte la journée

Corps enseignant

Corps enseignant dépendant de la section¹

- Tous les numéros de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 022 379 avant les 4 chiffres indiqués.²
- Le premier chiffre du n° de bureau à UniMail indique l'étage, le deuxième l'aile (ex : 3104 = 3^{ème} étage, aile 1), « P » indique le bâtiment Uni Pignon, situé au 40, bd du Pont-d'Arve
- Les adresses e-mail des enseignants se composent généralement ainsi : Prénom.Nom@pse.unige.ch . Il est conseillé aux étudiants de se renseigner auprès de leurs professeurs pour d'éventuelles exceptions.
- Abréviations des titres : po = professeur-e ordinaire, pad = professeur-e adjoint-e, pt = professeur-e titulaire, ps= professeur-e suppléant-e, cc = chargé-e de cours, mer = maître d'enseignement et de recherche, ce = chargé-e d'enseignement, ma = maître assistant-e, as = assistant-e.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
ALARIO François Xavier	ccsup	4157	9146	
BALLAZ Cécile	ccsup	4141	9125	
Jérôme Barral	as	5166	9263	
BARISNIKOV Koviljka	pad	6166	9351	
Loyse Hippolyte	as	6163	9353	Mar 14h-16h
Roxane Pizzo	as	6163	9353	Mar 14h-16h
BUTTET SOVILLA Jocelyne	cc	P705	9156	Sur RV
CASPAR Franz	po	5161	9241	
Thomas Berger	as	5159	9244	
CHRISTOPHE Anne	cc sup	4157	9146	
CLARKE Stéphanie	ps	P706	9158	Sur RV Jour du cours
CONTENT Alain	cc	-	-	10h-12h
DE RIBAUPIERRE Anik	po	5136	9221	Sur RV
Thierry Atzeni	as	5152	9309	
Christian Chicherio	as	5152	9309	
Delphine Fagot	as	5140	9226	
Manuel Tettamanti	assup	5138	9223	
Thierry Lecerf	mer	5138	9222	

¹ Les enseignants en cours de nomination au moment de l'impression de ce catalogue figurent sous NN, avec la fonction proposée, sous réserve de la décision du Conseil d'Etat.

² Pour les appels internes, les numéros sont composés de 5 chiffres : 9 + les quatre chiffres indiqués dans la liste.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
NN	as			
NN	as			
EID Michael	po	4136	9131	mar. 17-18h
Tanja Lischetzke	ma	4144	9083	
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
Fridtjof Nussbeck	as	4139	9134	
FALOMIR PICHASTOR Juan Manuel	mer	6140	9316	Sur RV
FRAUENFELDER Uli	po	4159	9141	Sur RV
Odile Bagou	as	4152	9147	
Julie Franck	as	4156	9107	
GENDOLLA Guido	pad	5155	9231	
Michael Richter	as	5157	9233	
Kerstin Brinkmann	as	5157	9232	
Ralph Schmidt	as	5157	9233	
GILLIERON PALEOLOGUE Christiane	pad	4138	9176	Mer. 8-10h
Dominique Desbiez-Piat	ma	4158	9174	
Judith Czellar	as	4140	9177	
Sylvette Delaloye	as	4158	9415	
GOGUIKIAN RATCLIFF Betty	mer	6162	9308	Sur RV
NN	as			
HAUERT Claude-Alain	po	5164	9261	Jeu. toute la
Vincent Verdon	as	5158	9264	journée
Clara James	as	5158	9264	
JAFFE Philip	cc	6168	9348	Je 10h-12h et
Véronique Jaquier	as	6168	9349	sur RV
KAISER Susanne	pt	5132	9216	Sur RV
Stéphane With	as	5135	9206	
Katia Schenkel	as	5135	9206	
KERZEL Dirk	pad	4134	9132	
Blandine Ulmann	as	4128	9130	
NN	as	4128	9133	
LERESCHE BOULLIANE Karin	Logopédiste	P709	9152	Sur RV
LORENZI-CIOLDI Fabio	po	6134	9331	Sur RV
Fabrice Buschini	ma	6132	9332	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
Christian Staerklé	ma	6130	9332	
Elodie Baerlocher	as	6130	9312	
MAURER Roland	mer	4132	9120	Sur RV
Hervé Barras	as	4130	9123	
MAYER Eugène	ccsup			
MILLAN Rafael	mer	6164	9356	Sur RV
Audrey Maillefer	as	6159	9357	
MOUNOUD Pierre	po	5168	9251	Je 11h-12h ou
Duscherer Katia	as	5160	9258	RV
Guenael Moy	as	5172	9256	
Sandrine Perraudin	as	5170	9252	
MUGNY Gabriel	po	6138	9321	Me 8h-10h
Alain Quiamzade	ma	4197	9102	
Shireen Dajani	as	6140	9322	
OVERTON VENET Mary Catherine	ce	P708	9151	Sur RV
QUARTIER FRINGS Florence	cc	-	-	RV aux cours
PEGNA Alan	ccsup			
RATCLIFF Marc	ccsup	P111	9056	Sur RV
REAL Olivier	ce	-	-	RV aux cours
RENAUD Olivier	mer	4142	9077	Sur RV
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
ROBERT-TISSOT Christiane	po	6156	9301	Sur RV
Pablo Cascone	as	6154	9302	
Iona Le Scouëzec	as	6154	9306	
SCHERER Klaus	po	5126	9211	Sur RV
David Sander	ma	5133	9212	
Tanja Wranik	ma			
Didier Grandjean	as	5133	9213	
Elise Dan	as	5134	9217	
Etienne Roesch	as	5137	9227	
SINCLAIR Anne	mer	3130	9096	Sur RV
Françoise Samuel	as	3132	9055	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
VANDENDORPE-SCHELSTRAETE Marie-Anne	cc	P705	9151	Sur RV
VAN DER LINDEN Martial	po	6160	9341	Mar. 8h30-10h
Joël Billeux	as	6155	9347	
Ariane Zermatten	as	6157	9343	
Grazia Ceschi	mer	6155	9342	
NN		6157	9345	
VIEF Gisela	po	3129	9078	
VIVIANI Paolo	po	4168	9161	Me 14h-16h
Christelle Aymoz	ma	4170	9162	
Paola Casati	as	4170	9165	
VON STEINBÜCHEL Nicole	prof. suppl.	6170	9085	Sur RV
Catia Beni	as	6159	9352	
ZESIGER Pascal	pad	P712	9158	Sur RV
Elise Dupuis	as	P706	8323	
Arik Levy	as	P703/704	8315	
NN				

Assistant-e-s dépendant de la Présidence

Mallory Schaub	as	-	-
----------------	----	---	---

Collaborateur-trice-s scientifiques

Caroline Favre		3133	9124
Denis Page		5160	9255
Ralph Schmidt			9233
Andres Posada		5161	9240

Professeur-e-s honoraires

M. Vinh BANG, M. Pierre BOVET, M. André BULLINGER, M. Guy CELLERIER, M. Willem DOISE, Mme Ariane ETIENNE, M. Jacques MONTANGERO, M. Alberto MUNARI, Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, M. Daniel STERN, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Jacques VONECHE, M. Henri WERMUS.

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

BETRANCOURT Mireille	po, Tecfa	Acacias 015	9371	Sur RV
Luis Gonzalez		Acacias 003	9387	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
BRANDT Pierre-Yves	pas	Faculté autonome de théologie protestante		Lu 10h-11h
DULGUEROV Pavel	cc	ORL	022 372 82 85	
GOLDMAN Jean-Philippe	as	Landolt 706	7332	
GUYOT Jean-Philippe	pad		-	-
MÜHLETHALER Michel	pad	CMU :		
Laurence Bayer	as	8196 A	5804	Sur RV
		8196 A	5805	
PINI Gianreto	ce	3355	9028	
SPINI Dario	pa	Unil	021 692 38 44	Sur RV
WIDMER Eric	pa	Unil	021 692 38 46	Sur RV

Diverses prestations au sein de la section ...

Information aux étudiant-e-s

La présidence, les conseillères aux études et le secrétariat des étudiant-e-s informent les étudiant-e-s des horaires d'enseignements, des dates et lieux des examens, des inscriptions aux séminaires, des directives et des diverses séances d'information par le biais d'affichettes placées sur les panneaux vitrés situés sur la galerie du 3^{ème} étage d'UniMail et près du secrétariat des étudiant-e-s. **Les étudiant-e-s sont tenus de les consulter.** Le site Web de la faculté fournit toutes informations utiles à l'adresse suivante : <http://www.unige.ch/fapse/>

Par ailleurs, des e-mails sont adressés aux étudiant-e-s via leur adresse personnelle ...@etu.unige.ch ; il est donc conseillé de consulter ce compte e-mail.

Bibliothèque

salle 1350 – tél. 022 379 92 92 – fax 022 379 92 99

web : www.unige.ch/biblio/fapse/ - e-mail : biblio@pse.unige.ch

prêt : lundi-vendredi 9h-18h45, samedi 9h-11h45

salle de lecture : lundi-vendredi 8h-22h, samedi 9h-17h, dimanche et jours férié 14h-18h

assistance informatique : lundi-vendredi 10h-13h & 14h-18h

Salle informatique

A Uni-Mail, des moniteurs guident et conseillent les étudiant-e-s dans l'utilisation des outils mis à leur disposition par l'Université. Ils se trouvent dans les salles informatiques (3183-3189 – 3^{ème} étage) et au rez-de-chaussée de la bibliothèque FPSE (1350). La présence des moniteurs est fonction de l'ouverture du bâtiment et adaptée aux variations des besoins selon les périodes de l'année ; les horaires sont affichés dans les salles et toujours accessibles sur le site : <http://www.unige.ch/fapse/infoetu/>

Service militaire

Conseiller FPSE de l'Officier de liaison : Prof. Pierre Dasen – bur. P 602 - tél. 022 3799621

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au Prof. Dasen le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiant-e-s), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche.

ADEPSY (Association des étudiant-e-s en psychologie)

site : <http://www.unige.ch/asso-etud/adepsy> - e-mail : adepsy@pse.unige.ch

boîte aux lettres : UniMail n°394 – 3^{ème} étage (vers la salle informatique)

Médecin-conseil

L'étudiant-e qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il-elle est régulièrement inscrit-e doit **remettre dans les trois jours, un certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiant-e-s concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiant-e-s. L'étudiant-e qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il-elle peut être atteint-e en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès des conseillères aux études de la Section de psychologie ou de l'administrateur de la Faculté.

Quelques activités au service des étudiant-e-s...

Ces services sont regroupés au sein de la Division administrative et sociale des étudiants (DASE) www.unige.ch/dase . Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 13h.

A l'exception de l'Espace administratif, ils se situent tous au :
4, rue de Candolle - 1211 Genève 4.

Espace administratif des étudiants www.unige.ch/etudes

- Immatriculations et conditions d'accès à l'UNIGE pour étudiant-e-s, candidat-e-s au doctorat et auditeurs-trices
- Questions relatives aux changements de faculté
- Demandes de congés, formalités administratives...

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS) www.unige.ch/dase/buis

- Accueil en cas de problèmes administratifs, juridiques, matériels, de santé, etc.
- Informations sur les conditions de vie à Genève, les démarches administratives en relation avec les études et le séjour à Genève
- Exonération de taxes, aides financières, information sur les bourses, prêts et allocations d'études, le subside cantonal d'assurance maladie et autres aides sociales.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BULOG) www.unige.ch/dase/bulog

- Infos sur les possibilités de logements offertes aux étudiant-e-s
- Location de chambres, studios et appartements communautaires
- Listes d'adresses de chambres à louer chez l'habitant

Bureau de placement www.unige.ch/dase/bupla/

- Procure aux étudiant-e-s des emplois temporaires rémunérés de toutes catégories
- Délivre des autorisations de travail conjointement avec l'OCP
- Informations sur les questions relatives à l'emploi temporaire

Centre Uni-emploi www.unige.ch/dase/cunie

En partenariat avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), le Centre Uni-emploi offre des prestations gratuites aux étudiant-e-s pour la préparation de leur entrée dans le monde du travail : préparation aux entretiens d'embauche, appui de spécialistes lors d'entretiens individuels, ateliers en groupe, séances d'information, conférences, forums, etc.

Antenne Santé www.unige.ch/dase/sante

L'Antenne Santé offre information, orientation, écoute. Une responsable de santé publique est là pour vos questions de santé au sens le plus large. Elle organise aussi pour l'ensemble des étudiant-e-s des actions de prévention.

Centre de conseil psychologique (CCP) www.unige.ch/conseil-psychologique

Vous pouvez contacter le CCP en passant directement à la réception du 1er étage 4 rue de Candolle, du lundi au vendredi de 10 à 13 heures et de 14 à 16 heures ou en téléphonant au **022 379 74 41**.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message téléphonique. Vous serez rappelés rapidement. Vous pouvez enfin envoyer un E-mail à l'adresse suivante: CCP@adm.unige.ch

Le CCP propose aux étudiant-e-s des prestations collectives, des entretiens individuels, des informations :

- Pour se donner les moyens de comprendre et de gérer

- le stress face aux études, aux examens, à la vie estudiantine ;
- les moments décisifs (entrée à l'Université, échec dans les études, entrée dans le monde du travail) ;
- les problèmes dans les relations sociales, sentimentales, professionnelles...
- le sentiment de solitude
- les dysfonctionnements : alimentaires, de la relation sexuelle, au niveau du sommeil, du comportement
- la dépression
- les états traumatiques anciens ou récents

- Pour optimiser ses aptitudes et ses compétences intellectuelles et culturelles face aux attentes académiques

Règlements d'études

Règlement de la licence en psychologie

Approuvé par le DIP le 13 août 2001

CONDITIONS GENERALES

Article 1

1. Pour être admis-es à la Section de psychologie, les candidat-e-s doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux-elles étudiant-e-s ne sont admis-es que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le-la doyen-ne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, sur préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeur-e-s de la Section.
4. Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement de l'Université, les changements de Faculté ou de Section sont soumis à l'autorisation du-de la doyen-ne. Des directives internes, adoptées par le Conseil décanal de la Faculté, fixent les conditions d'admission, d'admission conditionnelle ou de refus. Ces directives sont disponibles auprès du-de la conseiller-ère aux études.

Article 2

La Section de psychologie de la FPSE prépare à :

- une licence en psychologie ;
- un diplôme de logopédie ;
- des diplômes d'études approfondies ;
- des diplômes d'études supérieures spécialisées ;
- un doctorat en psychologie ;
- des certificats de formation continue.

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève conformément à la convention entre les universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel relative aux études de psychologie du 19.12.1985 (ci-après la Convention).

Dans le cadre de cette Convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

Article 4 – Organisation et durée des études

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles comportant chacun quatre semestres d'enseignement.
2. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chacun des deux cycles d'études, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
3. Pour de justes motifs, une prolongation de la durée des études peut être accordée par le-la doyen-ne de la Faculté, à la demande de l'étudiant-e.
4. Pour de justes motifs, le-la doyen-ne de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée minimum des études. Au deuxième cycle, la durée de celles-ci ne pourra pas être inférieure à 3 semestres.

Article 5 – Structure des études

1. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par le certificat propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
2. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des unités de valeur (UV), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches. Les enseignements du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des UV, des TP, des stages et des recherches.
3. Une UV comprend deux heures hebdomadaires de cours par année, ou quatre heures hebdomadaires de cours par semestre. Une UV correspond à 6 crédits ECTS.¹ Un enseignement de deux heures hebdomadaires sur un seul semestre correspond à une demi-UV et à 3 crédits ECTS.
4. Un certificat est composé de trois UV. Les UV d'un même certificat sont dispensées par deux enseignant-e-s au minimum. Deux UV au moins d'un même certificat sont dispensées par un enseignant-e de la Section de psychologie. Les UV d'un même certificat donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
5. Les TP comprennent trois heures hebdomadaires d'enseignement et correspondent à 6 crédits ECTS. Au premier cycle, ils sont constitués de deux TP semestriels, correspondant chacun à 3 crédits ECTS. Au deuxième cycle, un TP est suivi dans le cadre d'un seul certificat (cf. article 9, alinéa 4). Pour les étudiant-e-s admis-es aux études de logopédie, le TP est validé dans le cadre de ce diplôme. Le TP doit être suivi et validé la 2ème année du deuxième cycle, mais les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché peuvent être validées en 1ère année du deuxième cycle.
6. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par la Commission permanente de stages visée à l'article 10, alinéa 1. Le stage du deuxième cycle équivaut à deux mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par ladite Commission. Les stages correspondent à 6 crédits ECTS chacun.
7. Les recherches correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (6 crédits ECTS) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (18 crédits ECTS).

¹) European Credit Transfer System (Système de transfert de crédit européen)

Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiant-e-s dès le début de l'année académique (cf. alinéa 9 ci-dessous).

8. La répartition des étudiant-e-s dans les TP et les recherches est assurée par le-la président-e de la Section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
9. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Le Conseil de Section s'assure en outre que la liste des cours offerts chaque année soit conforme aux dispositions de la Convention.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, le-la président-e de la Section de psychologie peut autoriser des étudiant-e-s inscrit-e-s en Section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la Section de psychologie.

Article 7 - Année propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte deux groupes d'enseignements : un groupe de cinq UV obligatoires et un groupe de cinq UV à choix. Pour une UV obligatoire, l'étudiant-e peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'un enseignement obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant-e peut être validé dans le groupe des UV à choix.
2. Les cinq UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie générale ;
 - psychologie du développement ;
 - physiologie du système nerveux ;
 - statistique I ;
 - psychologie expérimentale.
3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie, entérinée chaque année par le Conseil de Faculté sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du-de la président-e de la Section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s.

Article 8 – Deuxième année d'études du premier cycle

1. Le programme de la deuxième année comporte trois groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires, un groupe de trois UV à choix et un enseignement sous forme de Travaux pratiques. Pour une UV obligatoire, l'étudiant-e peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'une UV obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant-e, peut être validé dans le groupe des enseignements à choix.

2. Les six UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie sociale ;
 - psychologie cognitive ;
 - psychologie différentielle ;
 - psychopathologie ;
 - méthodologie ;
 - statistique II.
3. Les trois UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Une de ces UV peut être remplacée par un stage ou une recherche (cf. articles 10 et 11).
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du-de la président-e de la Section de psychologie et des enseignant-e-s concerné-e-s.
5. Les travaux pratiques sont à choisir dans la liste des TP de 1er cycle proposée par la Section.

Article 9 - Deuxième cycle d'études

1. Les enseignements du deuxième cycle consistent en certificats, UV à choix, TP et recherche.
2. Les certificats sont répartis en trois domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
3. La Section propose, chaque année, au moins deux certificats par domaine, accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - un certificat par domaine, soit trois certificats en tout (9 UV) ;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un des trois certificats choisis) ;
 - 7 UV à choix ;
 - 1 recherche.
5. Les sept UV à choix peuvent être prises :
 - a) parmi les UV faisant partie des certificats qui n'ont pas été suivis par l'étudiant-e ;
 - b) dans une liste d'enseignements hors certificats de la Section de psychologie ; un de ces enseignements peut être remplacé par un stage (cf. article 10) ;
 - c) deux UV peuvent être choisies parmi les cours de 1er cycle³ de la Section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle ;
 - d) trois UV peuvent être choisies en dehors de la Section, soit parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, soit parmi ceux des autres Facultés de l'Université de Genève, soit parmi ceux inscrits au programme de psychologie d'une autre université suisse ou d'une université étrangère, sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de l'approbation du-de la président-e de la Section de psychologie.

³ Dès la rentrée 2005, ces cours peuvent être pris dans les cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle.

Article 10 - Stages des premier et deuxième cycles

1. Le Conseil de Section de psychologie nomme une Commission permanente de stages. Celle-ci évalue les projets de stage, les approuve ou non en fonction de leur nature, leur durée, leur lieu.
2. L'étudiant-e qui se propose de faire un stage doit :
 - a) choisir une place de stage ;
 - b) présenter l'accord écrit d'un-e professeur-e de la Section sous la responsabilité duquel-de laquelle il-elle effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage ;
 - c) soumettre son projet à la commission de stages.
3. Un stage est validé si les conditions suivantes sont remplies :
 - a) le projet a été approuvé par la commission de stages ;
 - b) l'étudiant-e a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle),
 - c) l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 11 – Recherches des premier et deuxième cycles

1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un-e membre du corps professoral, un-e maître d'enseignement et de recherche ou un-e maître-assistant-e de la Section de psychologie.
2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable de la recherche ou, dans le cas d'une recherche dirigée par un-e maître-assistant-e, entre l'étudiant-e, le-la maître-assistant-e et son-sa professeur-e responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - les objectifs de la recherche ;
 - la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e ;
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
3. Le rapport de recherche doit être déposé au Secrétariat des étudiant-e-s de la Section de psychologie au moins trois semaines avant le début de la session d'examens au cours de laquelle l'étudiant-e le fait évaluer.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant-e doit s'inscrire aux cours au plus tard 5 semaines après le début des cours.
2. L'inscription au cours implique l'inscription automatique aux examens, et ce pour la session qui suit immédiatement la fin du cours. Pour se présenter une deuxième ou une troisième fois à un examen, l'étudiant-e doit s'inscrire auprès des secrétariats des étudiant-e-s au moins 5 semaines avant le début de la session d'examens de la Faculté.
3. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé chaque année par le-la doyen-ne et affiché au secrétariat des étudiant-e-s.
4. En présence de justes motifs, et à la demande écrite de l'étudiant-e, le-la doyen-ne peut accorder une prolongation aux délais d'inscription visés ci-dessus.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITES GENERALES

Article 13

1. Les sessions d'examen ont lieu chaque année lors des 3 sessions de février, juillet et octobre. Pour chaque enseignement, la première évaluation doit avoir lieu lors de la session qui suit immédiatement la fin du cours.
2. Les évaluations doivent se répartir entre les sessions de février, de juillet et d'octobre suivant l'inscription au cours pour les cours semestriels donnés au semestre d'hiver. Pour les cours semestriels donnés au semestre d'été et pour les cours donnés sur une base annuelle, les évaluations doivent se répartir entre les sessions de juillet, d'octobre et de février suivant l'inscription au cours.
3. Les examens sanctionnant le certificat propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans cet ordre, à des sessions différentes.
4. L'évaluation des connaissances acquises, des rapports de stage et des rapports de recherche se traduit par une note allant de 0 à 6 (par points entiers et demi-points), la note suffisante étant 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base des travaux, stages et recherches prévus par le plan d'études. Pour des raisons de mobilité, les notes peuvent être traduites en crédits ECTS, selon une échelle allant de F (inférieur à 4) à A (6).
5. Lorsqu'un enseignement est composé de 2 demi-UV, la note à cet enseignement est la moyenne des deux notes obtenues au 2 demi-UV, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant. En cas d'échec à la note de cet enseignement, l'étudiant-e peut se représenter à l'une ou aux deux demi-UV.
6. Un certificat ou un groupe d'enseignements est acquis si la moyenne des notes le composant est égale ou supérieure à 4.
7. En cas d'échec à la moyenne, l'étudiant-e peut présenter une nouvelle fois tout examen, quelle que soit la note qui avait été obtenue. La nouvelle note remplace alors la précédente.
8. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
9. La réussite des examens (art. 13 al.3) donne lieu à l'obtention de 240 crédits ECTS.

Article 14

1. L'étudiant-e qui ne se présente pas à une session pour laquelle il-elle est inscrit-e ou qui interrompt ses examens doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence.
2. Dans le cas où de justes motifs à cette absence sont reconnus par le-la doyen-ne, les notes des examens présentés restent acquises; le-la candidat-e doit obligatoirement présenter à la session suivante les autres examens.
3. L'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen pour lequel il-elle était inscrit-e doit en informer, immédiatement et par écrit, le-la doyen-ne de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence. Il-Elle est considéré-e comme ayant échoué à cet examen (note 0), dès lors que de justes motifs ne sont pas reconnus.
4. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le-la doyen-ne peut soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiant-e-s.

5. Les enseignements suivis et dont les connaissances sont évaluées dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats. L'article 18 alinéa 5 du présent règlement demeure réservé.
6. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un-e des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur-teuse d'un titre universitaire.

Article 15

1. Les résultats des examens du certificat propédeutique, de la demi-licence et de la licence sont consignés dans un rapport signé par les membres du jury. Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeur-e-s de la Section entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le-la candidat-e reçoit une copie du rapport d'évaluation signé par le-la président-e de la Section.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE ET OBTENTION DU CERTIFICAT PROPEDEUTIQUE

Article 16

1. Tout étudiant-e qui ne se serait soumis-e à aucune évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé-e de la Section de psychologie.
2. Les épreuves du certificat propédeutique sont réussies lorsque l'étudiant-e a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3.
3. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour l'année propédeutique lorsqu'elle est réussie. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).
4. Le certificat propédeutique doit être obtenu au plus tard trois semestres après le début des études.
5. La commission pédagogique du certificat propédeutique émet des propositions, soumises à l'approbation de la présidence de la section, quant à l'organisation du programme d'études des étudiant-e-s n'ayant pas obtenu le certificat propédeutique à la session d'octobre suivant l'admission à la Section de psychologie. La Commission est composée de deux membres du corps professoral, du-de la conseiller-ère aux études, d'un-e autre membre du corps des collaborateur-trice-s de l'enseignement et de la recherche et d'un-e membre du corps étudiant. La Commission est nommée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeur-e-s de la Section de psychologie.

3. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA DEUXIEME ANNEE ET OBTENTION DE LA DEMI-LICENCE

Article 17

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant-e a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3. La note des TP intervenant dans le calcul de la moyenne générale est la moyenne des notes aux deux TP semestriels, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant ; cependant, la note obtenue à l'un des deux TP doit nécessairement être égale ou supérieure à 4.
2. La demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant-e ayant échoué aux examens de la 2ème année d'études du 1er cycle à la session du début du semestre d'hiver est admis-e conditionnellement au deuxième cycle, sauf à la recherche.
4. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour la deuxième année lorsqu'elle est réussie. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

4. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DU DEUXIEME CYCLE ET OBTENTION DE LA LICENCE

Article 18

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2ème cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions d'examens mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'admission au deuxième cycle de psychologie.
2. Les UV d'un même certificat sont évaluées durant la même année académique (cf. article 5, alinéa 4).
3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant-e a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux trois UV de chaque certificat ;
 - b) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux 7 uv à choix, une seule note peut être égale ou inférieure à 2,5 ;
 - c) une note égale ou supérieure à 4 au TP ;
 - d) une note égale ou supérieure à 4 à la recherche.
4. En cas d'échec définitif à un certificat (trois UV), l'étudiant-e doit obligatoirement se présenter à l'évaluation d'un autre certificat appartenant au même domaine d'enseignement.
5. En cas d'échec définitif à un certificat, les UV pour lesquelles l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 peuvent être validées dans le groupe des UV à choix.
6. Un ensemble de 120 crédits ECTS est attribué pour le 2ème cycle lorsqu'il est réussi. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

ELIMINATION

Article 19

1. Est éliminé-e, le-la candidat-e qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 4 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 13 à 18 en matière de contrôle des connaissances.
2. Les éliminations sont prononcées par le-la doyen-ne de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 20

En cas d'opposition et de recours, le Règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 21

1. Le présent règlement entre en vigueur pour le 1er et le 2ème cycles simultanément. Il s'applique à tous-tes les étudiant-e-s commençant leurs études respectivement de 1er ou de 2ème cycle.
2. L'étudiant-e ayant commencé ses études de licence avant l'entrée en vigueur du présent règlement termine le cycle où il-elle est inscrit-e selon l'ancien règlement. Le-la doyen-ne de la Faculté peut, à la demande de l'étudiant-e, soumettre celui/celle-ci au nouveau règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 22

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1er octobre 2001.

Règlement du Diplôme de Logopédie

Approuvé par le DIP le 25 août 1995

Article 23

1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
2. Dans le cadre de cette convention, les candidat-e-s titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
3. Les étudiant-e-s de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis-es au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

1. Pour être admis-es au diplôme de logopédie, les candidat-e-s doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8, 10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
2. En outre, les candidat-e-s doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant :
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.Le-la responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.
3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du-de la responsable académique du diplôme, de l'enseignant-e chargé-e de la coordination du diplôme de logopédie, d'un-e professeur-e délégué-e de la Section de psychologie et d'un-e professeur-e délégué-e de la Section des sciences de l'éducation.

¹ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la Conseillère aux études de la Section de psychologie

4. Des cours pré-requis du 1^{er} cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.
5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le-la doyen-ne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeur-e-s de la Section de psychologie.

DUREE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum) : elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum).
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant-e de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le-la doyen-ne de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le-la doyen-ne de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au-la doyen-ne de la Faculté, le-la président-e de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante :
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2^{ème} cycle d'études en psychologie ;
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme.
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants :
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique
 - Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie).
3. Dans le cursus du 2^{ème} cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiant-e-s en logopédie ; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

DEROULEMENT DES ETUDES

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les axes suivants.
Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
Axe B. Audiophonologie, phoniatrie et voix
Axe C. Langage et handicap
Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de :
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du/de la responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le-la responsable académique précité-e.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 28

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant-e.
3. La place de stage doit être agréée par le-la responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le-la responsable académique du diplôme.

MEMOIRE DU DIPLOME

Article 29

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Modalités Générales

Article 30

1. Les sessions d'examens ont lieu au mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.

3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiant-e-s ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4.
Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie.
Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études.
Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiant-e-s pour consultation.
5. L'étudiant-e qui ne se présente pas à une session pour laquelle il-elle est inscrit-e ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le-la responsable académique du diplôme de logopédie et le-la doyen-ne de la Faculté. Cette dernier-ière apprécie les motifs invoqués.
Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante.
Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le-la candidat-e ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le-la candidat-e est considéré-e comme ayant échoué (note 0).
6. l'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen pour lequel il-elle était inscrit-e est considéré-e comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de deux membres. Un-e des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur-teuse d'un grade universitaire.

Contrôle des connaissances à la fin de la première année du diplôme de logopédie

Article 31

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant-e a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Les étudiant-e-s en logopédie doivent avoir réussi les examens, relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année du diplôme de logopédie

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant-e a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.

3. L'étudiant-e n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis-e conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiant-e-s en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le-la responsable académique du diplôme.

Contrôle des connaissances : Stage

Article 33

1. A la fin du 1^{er} trimestre, le-la(les) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant-e et remis au-à la responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le-la responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant-e a une seule possibilité de refaire un stage.

Contrôle des connaissances : Mémoire de diplôme

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant-e peut le représenter à deux reprises.
4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant-e peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant-e est éliminé-e du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant-e qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé-e, l'étudiant-e qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le-la doyen-ne de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès du-de la Conseiller-ère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur-trice de la Faculté.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalence et du-de la responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiant-e-s admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous-tes les étudiant-e-s sont soumis-es au présent règlement.
2. Les étudiant-e-s en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

Règlement interne relatif au **Mémoire du Diplôme de Logopédie**

Accepté par le Conseil de Faculté du 31 mai 2001

GENERALITES

Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème pertinent pour la pratique logopédique ; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant-e.

Le choix du thème doit être porté à la connaissance du-de la responsable légal-e du service de l'institution dans lequel le stage a lieu, qui donne son aval pour la réalisation du projet.

Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes).

Il comporte en principe 100 pages au maximum (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.

Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant-e peut rédiger le mémoire dans une autre langue.

Le mémoire constitue un travail individuel.

DIRECTION DU MEMOIRE

La direction du mémoire est assurée par un-e membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un-e MER, MA ou CE titulaire d'un doctorat. Sur décision du-de la responsable académique du diplôme, la coordination du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.

Le-la directeur-trice supervise le travail de l'étudiant-e et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

COMMISSION DU MEMOIRE

La commission comporte au minimum trois membres, dont le-la directeur-trice du mémoire et le-la responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui-elle).

Le-la troisième membre de la commission peut être une personne externe à la Faculté – généralement le-la responsable de stage de 3^{ème} année –, pour autant qu'elle soit titulaire d'un diplôme de logopédie, d'un diplôme post-licence ou d'un titre universitaire jugé équivalent.

Tout changement de composition de la commission est soumis, par le-la directeur-trice du mémoire, au-la responsable académique du diplôme.

La commission se réunit à la demande de l'étudiant-e ou de l'un-e de ses membres.

CHRONOLOGIE DE LA REALISATION DU MEMOIRE

Préparation

L'étudiant-e demande à une des personnes habilitées spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur-trice de mémoire, en prenant soin d'en informer le-la responsable académique.

Au mois de novembre suivant le début du stage, l'étudiant-e soumet un projet à l'approbation du-de la directeur-trice, selon le formulaire et les indications fournies par le-la responsable académique.

En janvier suivant le début du stage, l'étudiant-e soumet au-à la directeur-trice de mémoire un résumé de 10 pages, comportant la problématique, une précision de la population étudiée, des outils méthodologiques, ainsi qu'une courte bibliographie.

Par la suite, une présentation orale du projet de mémoire et de son avancement est effectuée dans le cadre d'une séance regroupant les diplômant-e-s et les directeur-trice-s de mémoire à laquelle est invitée la troisième personne de la commission.

Dépôt et soutenance

Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.

L'étudiant-e soumet le travail écrit du mémoire à chacun-e des membres du jury, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examens, en prenant soin d'en notifier le secrétariat des étudiants de 2^e Cycle (titre, noms des membres du jury, date de dépôt).

A réception du mémoire, une date provisoire de soutenance est fixée. Par la suite, les membres du jury délibèrent une première fois pour évaluer le travail écrit. Si la note provisoire accordée est suffisante (au moins 4) pour que la soutenance orale puisse avoir lieu, la date de la soutenance est retenue. Si une note insuffisante est attribuée au travail écrit, l'étudiant-e est avisé-e de l'annulation de la soutenance orale au plus tard trois jours avant la date fixée pour celle-ci. Dans ce cas, l'étudiant-e peut représenter son travail écrit encore à deux reprises.

La soutenance orale est d'une durée d'une heure et demi environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant-e (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant-e et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata sont annexés au travail écrit.

La soutenance du mémoire est publique.

La note définitive pour le travail écrit est fixée lors de la soutenance. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant-e peut représenter cette dernière une seconde fois seulement.

Le mémoire, une fois soutenu et accepté, doit être déposé en trois exemplaires auprès du secrétariat du diplôme de logopédie, dans une version corrigée, c'est à dire comportant les modifications demandées au cours de la soutenance.

Le-la directeur-trice du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiant-e-s. L'évaluation comporte deux notes ; la première est attribuée sur la base du travail écrit, la seconde sur la soutenance orale.

Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiant-e-s.

Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un second échec à la soutenance orale, l'étudiant-e est éliminé-e du diplôme de logopédie.

L'étudiant-e est vivement encouragé-e à préparer un résumé du travail de 2000 signes qui est à remettre au Secrétariat du diplôme de logopédie en principe dans le courant du trimestre qui suit l'obtention du diplôme, en vue d'une éventuelle parution dans le Bulletin de Liaison de la logopédie de l'Université de Genève.

L'étudiant-e est vivement encouragé-e à rédiger une communication affichée qu'il-elle met en page et présente à l'occasion de la journée de regroupement des logopédistes qui suit la réussite du mémoire et l'obtention du diplôme.

Autres dispositions

Ce règlement entre en vigueur dès le début de l'année universitaire 2001-2002.

Organisation des études en psychologie

Note : la section de psychologie ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

Deuxième cycle

Domaine A Psychologie du développement	Domaine B Psychologie expérimentale et sociale	Domaine C Psychologie clinique et appliquée		
1 certificat = 3 uv	1 certificat = 3 uv	1 certificat = 3 uv	7 u.v. libres	1 recherche + 1 TP

Durée des études

Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.

Recherches en psychologie

Les recherches sont dirigées par un-e membre du corps professoral, un-e maître d'enseignement et de recherche ou un-e maître assistant-e de la section de psychologie. Elles correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation sur trois semestres (**18 crédits ECTS**). Elles font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e, la forme du rapport final et celle de l'évaluation.

Stages

L'étudiant-e qui se propose de faire un stage doit : a) choisir une place de stage; b) présenter l'accord écrit d'un-e professeur-e de la Section sous la responsabilité duquel-de laquelle il-elle effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la commission de stages.

Le stage est validé lorsque : a) le projet a été approuvé par la commission de stages; b) l'étudiant-e a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle); c) l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Crédits ECTS

Tout enseignement constitue une « **unité de valeur** » (**UV**) ou une « **demi unité de valeur** » (**1/2 UV**). Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant-e ou d'une équipe d'enseignant-e-s. Une UV comporte 2 heures hebdomadaires d'enseignement par année, ou 4 heures hebdomadaires par semestre, séminaires y compris et une évaluation. 1/2 UV comporte 1 heure hebdomadaire d'enseignement par année, ou 2 heures hebdomadaires par semestre.

La réussite d'une UV ou ½ UV donne droit à un nombre déterminé de **crédits** fixé par le plan d'études, en référence au **système ECTS** (European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen).

Un ensemble de **120 crédits ECTS** est attribué pour le **2ème cycle**. Lorsque le 2^{ème} cycle n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Examens

Il est précisé dans l'article 15.3 du règlement d'études que « la liste des examens réussis est affichée à la Faculté à la fin de chaque session ». Depuis juillet 2004, le procès-verbal de chaque étudiant-e est publié après la session d'examens sur une page électronique sécurisée à laquelle l'étudiant-e a accès avec son code personnel depuis un lien disponible sur la page d'accueil du site internet de la Faculté www.unige.ch/fapse. Les listes des examens réussis ne sont plus affichées à la Faculté.

Fraude (art. 38 du Règlement de l'Université)

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le jury, ou le cas échéant, le-la surveillant-e fait immédiatement un rapport au-à la doyen-ne de la faculté ou au-à la président-e de l'école qui examine la situation. Le Collège des professeur-e-s peut annuler tous les examens subis par le-la candidat-e dans la session et ajourner les examens du-de la candidat-e à une autre session. L'annulation de la session entraîne l'échec du-de la candidat-e à cette session. Le Collège des professeur-e-s peut aussi, le cas échéant, proposer au Rectorat l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université.

Dans le cadre de la Convention relative aux études de psychologie, des informations concernant les études en psychologie des universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unifr.ch/crcep.

Les enseignements du programme de la licence en psychologie de l'Université de Genève sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unige.ch (enseignement et recherche).

Informations sur la Maîtrise universitaire en Psychologie pour les étudiants porteurs d'une Licence en Psychologie de l'Université de Genève

Les étudiants actuellement en 2e cycle, auront la possibilité à la rentrée 2006, d'effectuer une Maîtrise universitaire en Psychologie (ci-après 'Maîtrise') en suivant un programme allégé, grâce à l'attribution d'équivalences pour certains cours validés en 2e cycle.

- L'obtention de la licence est une condition pour l'admission à la Maîtrise 'avec équivalences'.
- Chaque orientation propose une liste d'enseignements donnant droit à des équivalences pour l'orientation.
- Un maximum de 60 crédits peut être reconnu comme équivalences en Maîtrise.
- Seuls des cours validés en 2e cycle peuvent donner lieu à des équivalences.
- Seuls les enseignements dont la note est égale ou supérieure à 4 peuvent être reconnus comme équivalences.

Des informations détaillées sont disponibles sur Intranet (Psecom) → Etudiants et cours → Documents Psychologie Bologne → Dispositions transitoires pour le passage en Master après l'obtention de la Licence.

Informations relatives aux DEA et DESS

Le Certificat Complémentaire en Neurosciences Cognitives sera fermé dès la rentrée 2005.

Il est prévu que les DEA en Psychologie Cognitive Expérimentale, DEA en Psychologie, DEA en Psychologie Sociale et DESS en Psychologie Clinique soient supprimés dès la rentrée 2006, dans le cadre de la création de la Maîtrise universitaire en Psychologie et du réaménagement des formations approfondies.

Ces suppressions seront confirmées au cours de l'année académique 2005-2006.

Liste des enseignements du 2^{ème} cycle *

UV : unité de valeur (= 6 crédits ECTS) - ½ UV : demi unité de valeur (= 3 crédits ECTS)

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**	Modalité examen
------	----------	-----------------	---------	---------	-----------	-----------------

Domaine A – Psychologie du développement

Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif

72101	Développement cognitif et moteur	Pierre Mounoud	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h	O
72102	Développement cognitif et différences individuelles	Anik de Ribaupierre	6 ECTS	annuel	Ven 8h-10h	E + travaux
72105	Développement perceptif et moteur	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Mar 12h-14h	E
72103	Evaluation des fonctions cognitives / TP***	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h	éval. répétées

Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation

!! Ce certificat est supprimé en 2005-2006 – seul le TP est donné !!

7210B	Psychologie de l'éducation / TP	Anne Sinclair	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h	travaux
-------	---------------------------------	---------------	--------	--------	-------------	---------

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage et sur les pages Web de la Faculté.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

*** Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle, voir page 34

Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle :

1. Les TP de 2^{ème} cycle ne peuvent être suivis qu'en 4^{ème} année.
2. La section garantit à l'étudiant-e qu'il-elle pourra suivre un des TP associés aux certificats choisis.

Certificat A3 – Psychologie du développement social et affectif

72170	Gérontopsychologie générale et clinique	Nicole Von Steinbüchel	3 ECTS	hiver	ven 10h-14h	E
7210G	Développement socio-cognitif	Anne Sinclair	3 ECTS	été	Jeu 10h-12h	E
7210H	Développement social et affectif au travers de la vie	Gisela Vief	6 ECTS	été	Mer 12h-12h Ven 10h12h	E

A choix :

Un enseignement du certificat A1

OU

7217H	Approches pluridisciplinaires des parcours de vie	Dario Spini (UNIL) & Eric Widmer (UNIL), coordinateurs+ invités	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h cours à Lausanne + sem. le jeudi	O
-------	--	--	--------	--------	--	---

Domaine B – Psychologie expérimentale et sociale**Certificat B1 – Psychologie sociale**

72111	Processus d'influence sociale	Gabriel Mugny	6 ECTS	hiver	Mer 10h-14h	O
72114	Identité sociale, rapports entre groupes et représentations sociales	Fabio Lorenzi-Cioldi	6 ECTS	été	Mer & ven 10h-12h	E
72115	Attitudes, changement d'attitude et persuasion	J.- M. Falomir Pichastor	6 ECTS	été	Mer & Ven 14h-16h	E
72113	Psychologie sociale / TP	Fabio Lorenzi-Cioldi J.- M. Falomir Pichastor	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h Lun 13h-16h	travaux

Certificat B2 – Psycholinguistique

72118	Psycholinguistique expérimentale	Uli Frauenfelder, NN	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h	E
72119	Acquisition du langage	Anne Christophe	6 ECTS	annuel	Ven 12-16 (15j)	E
7211A	Le traitement du langage écrit	Alain Content	6 ECTS	annuel	Ven 12h-16h(15j)	E
74182	Langage A /TP	Pascal Zesiger	6 ECTS	hiver	Mar & Jeu 13h-16h	éval.
74183	Langage B /TP	François Xavier Alario	6 ECTS	été	Mar & Jeu 13h-16h	à définir

Domaine C – Psychologie clinique et appliquée

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**	Modalité examen
------	----------	-----------------	---------	---------	-----------	-----------------

Certificat C4 – Troubles du langage

72120	Développement et troubles du langage	M.-A. Vandendorpe-Schelstraete	6 ECTS	été	Lun 14h-18h	E
72121	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	Jocelyne Buttet Sovilla	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h	E
72122	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	Pascal Zesiger	6 ECTS	hiver	Mer 8h-10h & Jeu 10h-12h	E
74182	Langage A /TP	Pascal Zesiger	6 ECTS	hiver	Mar & Jeu 13h-16h	éval.
74183	Langage B /TP	François Xavier Alario	6 ECTS	été	Mar & Jeu 13h-16h	à définir

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant**!! Ce certificat est supprimé en 2005-2006 – seuls les TP sont donnés !!**

7212B	Evaluation clinique de l'enfant : l'enfant d'âge scolaire / TP	Betty Goguikian Ratcliff	6 ECTS	annuel	Mar 13h-16h	éval.
7212B	Evaluation clinique de l'enfant : l'enfant d'âge préscolaire / TP	Rafael Millan	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h	éval.

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte**!! Ce certificat est supprimé en 2005-2006 – seul le TP est donné !!**

7212J	Evaluation en clinique de l'adulte / TP	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h	travaux
-------	--	------------------------	--------	--------	-------------	---------

Certificat C7 – Psychologie clinique de l'enfant et de l'adulte

72129	Déficits cognitifs chez l'enfant et l'adolescent	Koviljka Barisnikov	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h	E
7212D	Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : évaluation et interventions	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	hiver	Mer 14h-16h	travaux
7212G	Approche cognitive en psychologie clinique	Martial Van der Linden	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h	E
7217M	Neuropsychologie clinique I	Alan Pegna/Eugène Mayer	3 ECTS	hiver	Mer 16h-18h	à définir
7212J	Evaluation en clinique de l'adulte / TP	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h	travaux
7212B	Evaluation clinique de l'enfant : l'enfant d'âge scolaire / TP	Betty Goguikian Ratcliff	6 ECTS	annuel	Mar 13h-16h	éval.
7212B	Evaluation clinique de l'enfant : l'enfant d'âge préscolaire / TP	Rafael Millan	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h	éval.

Unités de valeurs libres du 2^{ème} cycle

Une des u.v. libres parmi la liste des enseignements hors certificats peut être remplacée par un stage. Les u.v. libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant-e. Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle. Trois d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements de la section des Sciences de l'éducation ou dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence. Les étudiant-e-s choisissant des u.v. dans d'autres facultés doivent s'informer des modalités à accomplir pour passer les examens auprès du secrétariat des étudiant-e-s de ces faculté. Ils/Elles restent cependant soumis-e-s au règlement d'études de la licence en psychologie.

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**	Modalité examen
7211I	Ethologie cognitive	Roland Maurer	6 ECTS	annuel	Mar 18h-20h H Mer 8h-10h E	O
7212E	L'entretien psychologique	Christiane Robert-Tissot	3 ECTS	hiver	Lun 12h-14h	E
72173	Neurophysiologie	Michel Mühlethaler	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h	E
72174	Interaction personne-machine	Mireille Bétrancourt	6 ECTS	hiver	Mer 14h-16h	E + travail
72175	Apprentissage et environnement informatique	Mireille Bétrancourt	6 ECTS	été	Mer 14h-16h	travail
72178	Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes	Christiane Gillièron Paléologue	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h	O + travail
7217C	Psychologie de la religion	Pierre-Yves Brandt	3 ECTS	hiver	Lun 08h-10h	travail
7217D	Phonétique et phonologie (sous réserve)	Jean-Philippe Goldman	3 ECTS	hiver	lun 14h-16h	E + éval.
7217I	Travaux pratiques en sciences affectives	Klaus Scherer	6 ECTS	été	Jeu 10h-12h	éval. + travaux
7217N	Neuropsychologie clinique II	NN	3 ECTS	été	Mer 16h-18h	à définir

7217O	Processus psychothérapeutiques	Franz Caspar	3 ECTS	été	Jeu 10h-12h	E
7217P	La personnalité, le soi et la motivation	Guido Gendolla	3 ECTS	hiver	Lun 12h-14h	E
7217Q	Stress : Analyse, intervention, maîtrise II	Suzanne Kaiser	6 ECTS	été	Mer 16h-18h	travaux
7217R	Processus sensoriels et perceptifs II	Dirk Kerzel	3 ECTS	été	Ven 10h-12h	E
73163	Gènes et comportement	Thierry Lecerf	3 ECTS	hiver	Lun 16h-18h	E
74140	Les bases affectives de la motivation	Guido Gendolla	3 ECTS	été	Mer 12h-14h	E
74141	Introduction à la psychologie légale	Philippe Jaffé	6 ECTS	annuel	Lun 8h-10h	travaux
74145	Processus sensoriels et perceptifs I	Dirk Kerzel	3 ECTS	hiver	Ven 10h-12h	E
74148	Approfondissement en psychologie de la religion (7217C pré-requis)	Pierre-Yves Brandt	3 ECTS	été	Lun 8h-10h	travaux
74161	Modèles statistiques linéaires I	Michael Eid	3 ECTS	hiver	Jeu 8h-10h	E
74162	Modèles statistiques linéaires II (74161 pré-requis)	Michael Eid	3 ECTS	été	Jeu 8h-10h	E
74171	Les approches psychothérapeutiques	Franz Caspar	3 ECTS	hiver	Mar 16h-18h	E
74174	Bases anatomo-physiologiques de l'audiophonologie	Pavel Dulgerov Jean-Philippe Guyot	3 ECTS	hiver	Lun 16h-18h	E
74175	Analyse de données catégorielles	Michael Eid	3 ECTS	hiver	Mar 8h-10h	E

Descriptifs des enseignements du 2^{ème} cycle

DOMAINE A – PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents aux changements cognitifs chez le bébé, l'enfant et l'adolescent, et la personne âgée. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinents pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant.

Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiant-e-s aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neuropsychologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiant-e-s eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiant-e-s d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie

72101 Développement cognitif et moteur

Mounoud P.

Le cours débutera par l'étude du développement des **fonctions exécutives** chez l'enfant au cours des dix premières années à partir des situations expérimentales suivantes: recherche d'objets avec distracteur(s), conflit entre réponses, changement de critère de tri.

Dans une seconde partie, le cours abordera le développement des **activités de catégorisation** chez le bébé et le jeune enfant après un rappel des conceptions classiques du développement de la catégorisation chez l'enfant de 4 à 10 ans. L'apport de la neuropsychologie à cette problématique sera envisagé au travers de l'étude des agnosies.

Une troisième partie sera consacrée à l'étude des mécanismes **d'attention sélective** à partir de l'étude des phénomènes d'interférence ou de facilitation et d'amorçage négatif ou positif.

72102 Développement cognitif et différences individuelles

De Ribaupierre A.

Le cours est structuré en deux grandes parties:

1. Introduction à la psychologie développementale du lifespan et aux travaux développementaux conduits selon une perspective psychométrique. Après un bref rappel des approches psychométriques de l'intelligence étudiées au premier cycle, quelques-unes des études qui se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant et au cours du vieillissement cognitif seront passées en revue. Un accent particulier sera porté aux études longitudinales, notamment celles qui ont été conduites avec les personnes âgées.

Durant la deuxième partie du semestre, on s'interrogera sur les relations entre des mécanismes globaux tels que vitesse de traitement, activation et inhibition qui prévalent actuellement dans les modèles cherchant à rendre compte des changements cognitifs au travers du lifespan.

Cette partie du cours correspond au cours de B3 « Développement cognitif selon une perspective Lifespan » (3 ECTS)

2. Place des différences individuelles dans les modèles du développement cognitif, notamment piagétien et néo-piagétien, avec une centration sur le problème des décalages horizontaux et sur la variabilité intra-individuelle. Une approche différentialiste, dans ce contexte, consiste à s'interroger sur la généralité du fonctionnement cognitif au travers des domaines, et à se demander s'il existe des formes de développement différentes pour différents types d'enfants. Un certain nombre d'études qui ont pris la variabilité dans des épreuves piagésiennes comme objet d'étude seront analysées. Puis certains modèles néopiagésiens seront présentés, qui ont considéré que la mémoire de travail (conçue en tant qu'indicateur des ressources cognitives) permet de rendre compte d'une partie des changements développementaux chez l'enfant.

L'enseignement se fait sous forme de cours, combiné avec la lecture obligatoire d'une douzaine de textes; les étudiants ont aussi à présenter oralement des résumés d'articles qui s'insèrent dans le cours tout en le complétant.

Objectif : Démonstration, sur base de résultats empiriques, de l'importance des différences individuelles, en tant que processus fondamentaux dans le développement cognitif de l'enfant et dans le développement au travers de la vie. Le cours vise également à montrer comment la prise en compte des différences individuelles amène à modifier les modèles généraux du développement.

72105 Développement perceptif et moteur

Hauert C.-A.

Chapitres généraux : Aspects biologiques et psychologiques du développement des systèmes perceptifs et moteurs - Des liaisons perceptivo-motrices réflexes aux liaisons volontaires – Le développement perceptif et moteur durant l'enfance, ses liens avec le développement cognitif – L'évaluation des capacités perceptives et motrices - Les modifications perceptives et motrices liées au vieillissement.

72103 Evaluation des fonctions cognitives / TP

Hauert C.-A.

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiant-e-s à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investigant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/mémoire, raisonnement). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité. Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les cours du certificat.

Dans un premier temps, chaque étudiant-e est soumis-e comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il-elle est ensuite formé-e à leur utilisation chez l'enfant.

Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation **!! Ce certificat n'est plus proposé en 2005-2006 !! – Seul le TP est donné**

7210B Psychologie de l'éducation / TP

Sinclair A.

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A2 donné en 2004-05. Ils portent sur l'analyse d'une institution, choisie par l'étudiant-e en accord avec les enseignant-e-s du certificat. L'étudiant-e est amené-e à effectuer deux analyses différentes de l'institution choisie. Le travail est mené au sein de l'institution même, en utilisant des méthodes variées, telles que l'observation, l'entretien, l'analyse qualitative de documents, etc.

Certificat A3 – Psychologie du développement social et affectif

72170 Gérontopsychologie générale et clinique

Von Steinbüchel N.

Partie I : Vieillesse d'une personne en bonne santé

La première partie offre une vision d'ensemble des champs d'études de la gérontopsychologie, différentes explications de la longévité, l'effet du vieillissement sur les fonctions sensorielles (vision, ouïe, goût, etc.), cognitives (mémoire, fonctions exécutives, etc.) et affectives, la plasticité cognitive et comportementale, le vieillissement réussi, les notions d'accompagnement de fin de vie et de mort et la qualité de vie des personnes âgées. Seront traités en profondeur le développement normal de ces différents aspects, des modes pour les évaluer, des modèles théoriques et leurs fondements empiriques.

Partie II : Vieillesse pathologique

Cette deuxième partie se consacre aux aspects pathologiques du vieillissement. En particulier, la neuropsychologie du cerveau vieillissant sera traitée et les manifestations cliniques : démences, abus d'alcool, dépressions et autres maladies. Pour l'ensemble des manifestations cliniques, le diagnostic différentiel, ainsi que les tests psychologiques et neuropsychologiques et les techniques de prise en charge seront présentés. La présentation de ces pathologies sera illustrée par des enregistrements vidéo de cas cliniques, des vignettes cliniques ou des présentations de cas.

7210G Développement socio-cognitif

Sinclair A.

Nous aborderons quelques thèmes qui concernent la relation entre des aspects sociaux du développement de l'enfant pré-scolaire (p. ex. interaction parents -enfants) et des aspects de nature plus cognitive impliquant des capacités représentationnelles (p. ex. théorie de l'esprit).

7210H Développement social et affectif au travers de la vie

Sinclair A.

Ce cours est un résumé approfondi des théories et recherches sur le développement social et affectif au travers de la vie, de la naissance à la mort. Après avoir défini les différentes approches théoriques, les classiques et les récentes, nous procéderons à une discussion de différents aspects du développement, tels que l'affect, les relations sociales, l'attachement et le genre. Nous insisterons sur les aspects normatifs du développement normal ainsi que sur les différences individuelles dans les trajectoires développementales.

Le cours combinera des exposés par la professeure avec des présentations orales d'étudiants et des lectures d'articles complémentaires.

7217H Approches pluridisciplinaires des parcours de vie

Spini D. - Widmer E. (coordinateurs) et invités

Le Centre Lémanique d'Etude des Parcours et Modes de Vie (Centre PAVIE, Universités de Lausanne et Genève) propose un enseignement pluridisciplinaire sur le paradigme du parcours de vie, qui s'adresse aux étudiants de la Faculté des SSP (UNIL), de la FPSE et des SES (Genève).

Le paradigme du parcours de vie intègre plusieurs niveaux d'explication et de description des trajectoires individuelles. Il cherche à articuler des analyses du changement individuel et du changement social et historique en utilisant des concepts et méthodes empruntés aux différentes disciplines. Le but de cet enseignement est de mettre en évidence ces approches à partir de réflexions et de présentations d'intervenants provenant des quatre disciplines réunies au sein du Centre PaVie (psychologie cognitive développementale, psychologie sociale, sociologie et démographie sociale). Après une introduction au paradigme du parcours de vie, différents intervenants présentent les travaux principaux et les développements récents de leur discipline considérés les plus pertinents pour l'étude des parcours de vie. La question de l'interdisciplinarité à partir des acquis de chaque discipline sera également abordée. Ces présentations seront discutées et approfondies par les deux enseignants responsables, ce qui permettra de dégager des points de convergences ou de divergences entre ces approches.

Un séminaire d'approfondissement de deux heures, centré sur la lecture de textes fondamentaux du paradigme du parcours de vie, est associé au cours (non obligatoire pour suivre le cours).

DOMAINE B – PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 – Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiant-e-s avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- La genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales ;
- Les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion ;
- Les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.

72111 Processus d'influence sociale

Mugny G.

Modèles théoriques classiques de l'influence sociale. Modèles et études expérimentales du phénomène de la conversion. Processus de régulation sociale et activités sociocognitives de validation dans les phénomènes d'influence minoritaire. Intégration des diverses théories de l'influence sociale : la théorie de l'élaboration du conflit.

72114 Identité sociale, rapports entre groupes et représentations sociales

Lorenzi-Cioldi F.

La discrimination entre les groupes, du phénomène à ses causes. Le stéréotype et le préjugé intergroupes. Les dynamiques de statut social et les groupes collection et agrégat. La tension entre l'identité personnelle et l'identité sociale. La théorie des représentations sociales et ses applications. Les politiques de réduction de l'inégalité sociale. La dynamique du sentiment de justice sociale.

Objectif : Amener les étudiant-e-s à comprendre les processus psychosociaux à l'oeuvre dans les interactions sociales, en particulier dans le cadre des rapports de pouvoir et statut entre les groupes.

72115 Attitudes, changement d'attitude et persuasion

Falomir Pichastor J. M.

Ce cours revisera les thématiques suivantes : la définition du concept d'attitude, la structure et la fonctionnalité des attitudes ; les différentes approches de sa mesure ; le rapport entre attitudes, croyances, émotions et comportements ; les modèles de la persuasion, en se centrant sur le rôle des processus cognitifs, affectifs et motivationnels lors de la formation des attitudes, leur changement et la résistance à leur changement. Une attention spéciale sera portée aux processus d'influence des sources expertes dans le domaine de la santé.

Objectif : Le but de ce cours est de familiariser l'étudiant avec les approches classiques et modernes en psychologie sociale du concept d'attitude. Il offre aussi aux étudiants une connaissance sur les processus de changement d'attitude, notamment en ce qui concerne le domaine de la persuasion.

72113 Psychologie sociale / TP

Lorenzi-Cioldi F. – Falomir Pichastor J.M.

Etude des représentations des politiques de la discrimination positive en entreprise. Méthodologie: enquête et expérimentation.

Certificat B2 – Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- Le traitement (perception et production) du langage parlé ;
- L'acquisition du langage chez l'enfant ;
- Le traitement du langage écrit.

72118 Psycholinguistique expérimentale

Frauenfelder U. - NN

Ce cours introduit à l'analyse des processus langagiers telle qu'elle est pratiquée en psycholinguistique expérimentale. Les différentes composantes fonctionnelles impliquées dans les processus de perception et de production de la parole aux différents niveaux de traitement (sémantique, syntaxique, phonologique) sont examinées. L'accent est mis d'une part sur les découvertes expérimentales importantes concernant les processus de traitement du langage oral, d'autre part sur les modèles théoriques proposés pour en rendre compte. Le cours présente avant tout l'approche cognitive du langage, mais les récents travaux sur les bases

cérébrales du langage seront également abordés. Tout au long du cours, les étudiants sont confrontés au raisonnement scientifique et amenés à réfléchir aux relations entre les méthodes expérimentales et les hypothèses théoriques sur le traitement du langage.

Le cours est organisé en 6 modules :

- La structure de la langue : unités et niveaux de traitement
- Méthodologie expérimentale et modèles théoriques
- Les processus de traitement phonologique
- Les processus de traitement lexical
- Les processus de traitement syntaxique
- Les bases cérébrales du langage

Ces modules se composent de cours magistraux. Une séance est dédiée à la visite des laboratoires. Le cours s'accompagne d'une séance non optionnelle de Travaux Pratiques.

72119 Acquisition du langage

Christophe A.

Ce cours introduit les questions fondamentales soulevées par l'acquisition du langage: quelle est la structure du langage, quels sont les différents processus qui permettent d'acquérir différents aspects du langage (phonologie, lexicale, syntaxe), comment peut-on tester différentes hypothèses (à l'aide d'expériences sur des bébés, des enfants ou des adultes; en modélisant un processus sur un corpus de parole...). Les différentes méthodologies disponibles seront présentées en détail, afin de permettre aux étudiants de jeter un œil critique sur les hypothèses disponibles dans la littérature et la manière dont elles sont testées expérimentalement. Les étudiants seront encouragés à réfléchir aux différentes interprétations possibles des résultats qui seront discutés en cours, et, pourquoi pas, à proposer leurs propres expériences. Même si le sujet principal du cours est l'acquisition d'une première langue, certains résultats expérimentaux pertinents qui concernent l'acquisition bilingue (deux langues simultanées), et l'acquisition d'une seconde langue seront présentés également.

Objectif : Introduction à la recherche sur l'acquisition du langage à tous les niveaux (phonologique, lexical, syntaxique et sémantique), présentation de données expérimentales.

7211A Le traitement du langage écrit

Content A.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; l'intégration de l'information lexicale, le traitement des phrases, et la compréhension du discours; l'acquisition du langage écrit; les troubles de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement; les troubles de la lecture chez l'enfant.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation informatique, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelles.

Le semestre d'hiver est consacré à l'enseignement magistral (8-9 séances). Le semestre d'été est organisé sous forme d'un séminaire de discussion et de recherche. Son organisation détaillée dépend du nombre d'étudiants qui suivent le cours et est fixée lors des premières séances.

Objectif : Présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit (en particulier la reconnaissance des mots). Il présuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

74182 TP Psychologie du langage A

Zesiger P.

Dans ce TP, l'étudiantE apprend à segmenter un discours en énoncés, à effectuer des transcriptions en format CHAT et à analyser des corpus de langage spontané au moyen de différents indices lexicaux et grammaticaux et d'outils informatisés (CLAN). L'utilisation de l'alphabet phonétique international (API) est également enseignée, ainsi que l'analyse des erreurs phonologiques. L'évaluation des niveaux pragmatiques et discursifs est également abordée au moyen de divers outils (grilles d'observation, analyse prédicative, etc.). Ce TP se déroule à la fois sous forme interactive et informatisée.

Objectif : - Sensibiliser l'étudiant(e) à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative de la parole, du langage et de la communication,

- Réaliser ces observations et analyses aux différents niveaux de langage (phonologie, lexicale, grammaire, pragmatique et discours)
- Maîtriser les outils de base relatifs à la transcription de langage (CHAT, API),
- Maîtriser les outils de base relatifs à l'analyse de langage (CLAN, etc.).

74183 TP Psychologie du langage B

Alario F.-X.

Dans ce TP nous proposons une formation dans le domaine de l'expérimentation en psycholinguistique. Dans ce but, les étudiants seront confrontés à une problématique théorique portant sur le traitement du langage (p.ex. perception de mots, production de mots). Nous commencerons par voir comment une telle problématique peut être amenée à une reformulation en des termes qui puissent être testés expérimentalement. Ensuite, les étudiants conduiront l'ensemble des étapes qui constituent la construction d'une expérience: organisation du dessin expérimental, recherche de matériel, mise en place du protocole, passations réelles, analyse des données, élaboration de conclusions. Ce TP donne donc l'opportunité de voir dans le détail et en direct comment s'effectue l'élaboration de questions expérimentales et l'acquisition de données en psycholinguistique cognitive.

Objectif : Sensibiliser les étudiants aux relations entre la théorie et les données empiriques, à la préparation d'expérience, à la collecte de données et à l'analyse de résultats

DOMAINE C – PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C4 – Troubles du langage

Ce certificat regroupe des enseignements qui traitent des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant et chez l'adulte, qu'il s'agisse de troubles développementaux (d'acquisition ou d'apprentissage) ou acquis (consécutifs à une lésion cérébrale). Il a pour objectif (1) de présenter à l'étudiant les diverses approches théoriques relatives au langage et à ses troubles, et (2) de le familiariser avec les principaux outils d'observation, d'analyse et d'évaluation des capacités langagières.

72120 Développement et troubles du langage

Vandendorpe-Schelstraete M.-A.

Le cours porte sur les aspects cognitifs du développement du langage oral et du langage écrit chez l'enfant, en envisageant tant les aspects normaux que pathologiques. Après une introduction qui définit l'approche cognitive, ses avantages et ses limites, les différents niveaux d'analyse du langage sont systématiquement abordés : troubles de la production de la parole (trouble de l'articulation et de la fluence) et troubles phonologiques, y compris leurs incidences sur l'acquisition du langage écrit ; construction du lexique mental à l'oral et troubles lexicaux ; développement morpho-syntaxique normal et pathologique à l'oral et à l'écrit ; acquisition des compétences discursives et conversationnelles. Pour chacun de ces niveaux d'analyse, on envisagera dans la mesure du possible les instruments de diagnostic et les principales techniques de prise en charge logopédique.

Objectif : donner les bases théoriques suffisantes pour aborder ultérieurement la prise en charge des pathologies développementales du langage et de la communication, avec une introduction à l'évaluation et aux traitements de ces troubles (à l'exception des dyslexies-dysorthographies, cf. cours de neuropsychologie de l'enfant).

72121 Neuropsychologie du langage chez l'adulte

Buttet Sovilla J.

Approche neuropsycholinguistique et logopédique des troubles acquis du langage et de la parole (les grands syndromes d'aphasies, d'alexies/agraphies, etc.)chez des patients adultes atteints de lésions cérébrales. Présentation des divers courants d'études et de classifications des différents déficits, de leur évolution et leur récupération en fonction d'un certain nombre de facteurs (neurologiques, psychologies, etc.). Description des principaux outils d'évaluation et des moyens de traitements, ainsi que les mesures de leur efficacité. Présentation des conséquences psycho-sociales liées à ces déficits. Illustrations audio et video. Support de cours sous forme de photocopié.

Objectif : Familiarisation avec la pathologie acquise du langage oral et écrit chez l'adulte, les outils d'évaluation et les traitements, dans une démarche clinique, en référence au cadre théorique de la neuropsychologie.

72122 Neuropsychologie du langage chez l'enfant

Zesiger P.

Le cours comprend cinq parties. La première est une introduction à l'approche de la neuropsychologie développementale. La deuxième porte sur l'acquisition du langage et ses bases neurobiologiques examinées au moyen de diverses méthodes (comportementales, psychophysiologicals et anatomo-cliniques). La

troisième partie concerne les troubles du langage oral chez l'enfant, qu'ils soient de nature développementale (troubles spécifiques du développement du langage) ou acquise (aphasie acquise de l'enfant, aphasie acquise avec épilepsie). La quatrième est consacrée à l'apprentissage du langage écrit (lecture et orthographe) et à ses troubles. Enfin, la dernière partie est relative à l'acquisition du langage (oral principalement) dans des « populations spéciales » (syndrome de Down, de Williams, autisme, IMC).

Objectif :

- Familiariser l'étudiant(e) à l'approche de la neuropsychologie développementale,
- Présenter et discuter la littérature relative au développement du langage oral et écrit et à ses troubles,
- Comparer les phénomènes de développement et d'apprentissage « typiques » et « atypiques »,
- Etablir des liens entre les bases neurobiologiques, les structures cognitivo-linguistiques et les comportements langagiers,
- Articuler les connaissances théoriques et les données empiriques cliniques.

74182 TP Psychologie du langage A

Zesiger P.

Dans ce TP, l'étudiantE apprend à segmenter un discours en énoncés, à effectuer des transcriptions en format CHAT et à analyser des corpus de langage spontané au moyen de différents indices lexicaux et grammaticaux et d'outils informatisés (CLAN). L'utilisation de l'alphabet phonétique international (API) est également enseignée, ainsi que l'analyse des erreurs phonologiques. L'évaluation des niveaux pragmatiques et discursifs est également abordée au moyen de divers outils (grilles d'observation, analyse prédictive, etc.). Ce TP se déroule à la fois sous forme interactive et informatisée.

Objectif : - Sensibiliser l'étudiant(e) à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative de la parole, du langage et de la communication,

- Réaliser ces observations et analyses aux différents niveaux de langage (phonologie, lexique, grammaire, pragmatique et discours)
- Maîtriser les outils de base relatifs à la transcription de langage (CHAT, API),
- Maîtriser les outils de base relatifs à l'analyse de langage (CLAN, etc.).

74183 TP Psychologie du langage B

Alario F.-X.

Dans ce TP nous proposons une formation dans le domaine de l'expérimentation en psycholinguistique. Dans ce but, les étudiants seront confrontés à une problématique théorique portant sur le traitement du langage (p.ex. perception de mots, production de mots). Nous commencerons par voir comment une telle problématique peut être amenée à une reformulation en des termes qui puissent être testés expérimentalement. Ensuite, les étudiants conduiront l'ensemble des étapes qui constituent la construction d'une expérience: organisation du dessin expérimental, recherche de matériel, mise en place du protocole, passations réelles, analyse des données, élaboration de conclusions. Ce TP donne donc l'opportunité de voir dans le détail et en direct comment s'effectue l'élaboration de questions expérimentales et l'acquisition de données en psycholinguistique cognitive.

Objectif : Sensibiliser les étudiants aux relations entre la théorie et les données empiriques, à la préparation d'expérience, à la collecte de données et à l'analyse de résultats

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant

!! Ce certificat n'est plus proposé en 2005-2006 ! Seuls les TP sont donnés

7212B Evaluation en clinique de l'enfant / TP

a) L'enfant d'âge scolaire ; Goguikian Ratcliff B.

Introduction à l'investigation clinique au moyen d'épreuves diverses (psychométriques, piagésiennes, de personnalité) avec des enfants d'âge scolaire. Durant le semestre d'hiver, les étudiant-e-s apprennent la théorie et la pratique de ces épreuves. Le semestre d'été est consacré à l'analyse et à la mise en relation des différentes épreuves présentées à un même enfant, aboutissant à un rapport d'examen psychologique. Des cas cliniques sont présentés sur vidéo.

b) L'enfant d'âge préscolaire ; Millan R.

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à la réalisation de l'examen sensorimoteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant est invité à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à trois reprises pendant l'année.

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

!! Ce certificat n'est plus proposé en 2005-2006 ! Seul le TP est donné

7212J Evaluation en clinique de l'adulte / TP

Van Der Linden M.

L'objectif de ces travaux pratiques en psychopathologie cognitive consiste à sensibiliser l'étudiant-e à l'évaluation de l'adulte dans le domaine de la psychopathologie. Après une introduction théorique et méthodologique, nous proposerons à l'étudiant-e :

- de rechercher et d'analyser de manière critique les outils classiquement utilisés dans le diagnostic et le suivi des états dépressifs, des troubles anxieux, etc.
- pour certains outils non validés ou non traduits en langue française, d'effectuer un premier travail d'adaptation (en examinant les problèmes liés à cette démarche)
- de se sensibiliser à l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, fonctions exécutives) et des troubles émotionnels. Les étudiant-e-s devront administrer les différentes épreuves à des groupes de sujets sélectionnés.

Certificat C7 – Psychologie clinique de l'enfant et de l'adulte

L'objectif du certificat est de présenter différentes orientations en psychologie clinique de l'enfant et de l'adulte (psychopathologie cognitive, neuropsychologie, psychopathologie développementale). Les différents enseignements permettront à l'étudiant d'être confronté à différents instruments d'évaluation et à différents domaines d'intervention de la psychologie clinique de l'enfant et de l'adulte.

72129 Déficits cognitifs chez l'enfant et l'adolescent

Barisnikov K.

Description des troubles du développement cognitif chez l'enfant : troubles développementaux spécifiques (langage, mémoire, attention, etc.) ; troubles développementaux étendus (Syndrome de Down, de Williams, etc.) ; troubles liés aux lésions cérébrales acquises (traumatismes crâniens, épilepsies, aphasie de l'enfant, etc.).

Mise en évidence des mécanismes cognitifs sous-jacents à ces déficits, basée sur les modèles neuropsychologiques et cliniques.

Présentation des principaux instruments d'évaluation permettant d'identifier les compétences touchées et préservées. Illustration des principes généraux de rééducation de ces troubles chez l'enfant.

7212D Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : évaluation et intervention

Robert-Tissot C.

Ce cours présente successivement :

- les concepts sous-jacents à la psychopathologie développementale ainsi que les instruments d'évaluation et d'intervention ;
- les troubles fonctionnels et les troubles du comportement : signes précoces et évolution de la petite enfance à la pré-adolescence.

7212G Approche cognitive en psychologie clinique

Van Der Linden M.

Postulats théoriques et méthodes de la psychopathologie cognitive. Les relations entre attention, mémoire, et émotion : une perspective clinique. Les relations entre la psychopathologie cognitive et la neuropsychologie. Modèles cognitifs des troubles anxieux, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, du stress post-traumatique, de la schizophrénie, etc. L'apport des techniques d'imagerie structurale et fonctionnelle en psychopathologie. Les techniques d'évaluation et d'intervention en psychopathologie cognitive : illustrations dans les domaines de l'anxiété, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, de la schizophrénie, du stress post-traumatique. Les techniques d'évaluation et d'intervention en neuropsychologie clinique (troubles des fonctions exécutives, de la mémoire et des conduites émotionnelles).

7217M Neuropsychologie clinique I

Pegna A - Mayer E.

Dans ce cours, les grands syndromes neuropsychologiques seront présentés dans une perspective clinique: l'asymétrie hémisphérique incluant les troubles du transfert et de la collaboration interhémisphérique, les troubles du geste, de la reconnaissance visuelle, de l'attention, le syndrome de Gerstmann et autres troubles du schéma corporel, le syndrome dysexécutif. Les troubles cognitifs secondaires à différentes étiologies seront abordés, avec un regard particulier sur l'épilepsie. Ce cours porte aussi bien sur les troubles acquis que développementaux ; il aborde certains modèles du fonctionnement « normal » et évoque des éléments de la prise en charge neuropsychologique. Les données de l'imagerie cérébrale seront également discutées.

Ce cours est donné en conjonction avec Neuropsychologie Clinique II.

Objectif : L'objectif du cours est de permettre à l'étudiant-e de se familiariser avec les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique, d'acquérir les connaissances théoriques de base dans le domaine des neurosciences nécessaires à la compréhension des principaux syndromes secondaires à des lésions

cérébrales et de leur évolution lors de la récupération et de la réadaptation. Le recours à la présentation de cas cliniques (documents papier et illustrations vidéo) permettra à l'étudiant-e d'acquérir des capacités d'observation et d'analyse de la sémiologie secondaire aux lésions cérébrales. Les approches cognitives et anatomocliniques seront utilisées.

7212B Evaluation en clinique de l'enfant / TP

a) L'enfant d'âge scolaire ; Goguikian Ratcliff B.

Introduction à l'investigation clinique au moyen d'épreuves diverses (psychométriques, piagétienne, de personnalité) avec des enfants d'âge scolaire. Durant le semestre d'hiver, les étudiant-e-s apprennent la théorie et la pratique de ces épreuves. Le semestre d'été est consacré à l'analyse et à la mise en relation des différentes épreuves présentées à un même enfant, aboutissant à un rapport d'examen psychologique. Des cas cliniques sont présentés sur vidéo.

b) L'enfant d'âge préscolaire ; Millan R.

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à la réalisation de l'examen sensorimoteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant est invité à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à trois reprises pendant l'année.

7212J Evaluation en clinique de l'adulte / TP

Van Der Linden M.

L'objectif de ces travaux pratiques en psychopathologie cognitive consiste à sensibiliser l'étudiant-e à l'évaluation de l'adulte dans le domaine de la psychopathologie. Après une introduction théorique et méthodologique, nous proposerons à l'étudiant-e :

- de rechercher et d'analyser de manière critique les outils classiquement utilisés dans le diagnostic et le suivi des états dépressifs, des troubles anxieux, etc.
- pour certains outils non validés ou non traduits en langue française, d'effectuer un premier travail d'adaptation (en examinant les problèmes liés à cette démarche)
- de se sensibiliser à l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, fonctions exécutives) et des troubles émotionnels. Les étudiant-e-s devront administrer les différentes épreuves à des groupes de sujets sélectionnés.

UNITES DE VALEURS LIBRES

7211I Ethologie cognitive

R. Maurer

D'où viennent nos comportements? Sont-ils uniquement dus aux influences socioculturelles à l'oeuvre durant le développement de l'individu? Ou sont-ils aussi colorés par la biologie de l'être humain? Le cours apporte en réponse des éléments généraux de biologie du comportement (animal et humain), mais son accent principal porte sur l'éco-éthologie (influence du milieu, en particulier du milieu social, sur l'évolution du comportement). Il y sera question de sélection naturelle, de sélection sexuelle (pourquoi certains oiseaux ont-ils des comportements de cour si complexes? et quel lien avec certaines préférences des humains?), de stratégies reproductrices (certains singes pratiquent l'infanticide: est-ce une pathologie? et quel lien avec la

maltraitance?), d'égoïsme et d'altruisme... On y verra donc quels sont les mécanismes qui ont agi sur les comportements lors de l'évolution (darwinienne) des espèces, du Permien il y a 600 millions d'années, jusqu'au présent; mécanismes dont les effets persistent à ce jour, même chez l'être humain.

L'autre moitié du cours, nettement cognitive, prend comme fil conducteur un mécanisme d'orientation spatiale. En effet, l'espace joue un rôle fondamental dans le comportement adapté. Les rongeurs comme les êtres humains se construisent une représentation de leur espace familier qui leur permet de s'y déplacer efficacement et d'y retrouver les lieux importants pour eux. L'exploration (et donc le mouvement propre) est un élément crucial de cette construction. Cette partie du cours part donc des concepts de base de l'orientation, pour, de manière comparée et en prenant pour fil conducteur l'intégration du chemin (calcul du mouvement propre), aborder l'instanciation de ses mécanismes dans différentes espèces (à différents niveaux zoologiques), humain compris. On cherchera aussi à comprendre les données neuronales en les mettant en relation avec les mécanismes généraux de l'orientation.

Objectif : Maîtriser suffisamment les concepts de base de l'évolution biologique pour comprendre la raison d'être de certains comportements chez l'animal et l'humain. Au niveau cognitif, pouvoir situer le traitement de l'information chez l'humain dans la continuité de ce qu'il est chez l'animal.

7212E L'entretien psychologique

Robert-Tissot C.

Introduction théorique et pratique à l'entretien psychologique. Ce cours présente les concepts issus de différents courants cliniques. Il traitera les attitudes de base ainsi que les particularités des entretiens individuels, de couple et parents-enfants.

72173 Neurophysiologie

Mühlethaler M.

Après un bref rappel des notions de base de neurophysiologie, la distribution des principaux neurotransmetteurs dans le cerveau ainsi que leurs mécanismes d'action cellulaire seront décrits. La description de ces transmetteurs sera ensuite poursuivie à un niveau plus intégratif en se centrant sur certains processus physiologiques particulièrement bien étudiés ces dernières années (tels que par exemple, plasticité synaptique ou régulation des états de vigilance). Suite à cette analyse de la transmission synaptique normale, on étudiera divers processus pathologiques pour lesquels un dysfonctionnement de transmetteurs a été évoqué (p. ex. : maladie d'Alzheimer, épilepsie, atteintes neuro-dégénératives ou psychiatriques, toxicomanies).

72174 Interaction personne-machine

Bétrancourt M.

Pourquoi certains logiciels sont-ils difficiles à utiliser alors que d'autres sont très conviviaux? Comment concevoir des interfaces qui n'exigent pas un long apprentissage? Les chercheurs qui tentent de répondre à ces questions ont développé un domaine de connaissances qui fait l'objet de ce cours. Les thèmes abordés sont les caractéristiques ergonomiques des périphéries, les styles d'interface (par exemple, la manipulation directe), la modélisation des connaissances de l'utilisateur, les interfaces sonores, la réalité virtuelle, la navigation dans les hyperdocuments, la collaboration médiatisée par ordinateur, etc...

Le cours comporte l'apprentissage d'un langage de programmation permettant la réalisation de logiciels interactifs (Authorware). Le langage permet de réaliser une maquette logicielle qui devra être testée auprès d'utilisateurs et modifiée en fonction des observations. Ce cycle design-test sera répété plusieurs fois. Le rapport final présentera les choix de conception et les modifications du système, celles-ci étant argumentées sur base des observations faites auprès des utilisateurs.

Objectif : Introduction aux outils et méthodologies d'évaluation de l'ergonomie des interfaces homme-machine et de la démarche de conception centrée utilisateurs.

72175 Apprentissage et environnement informatique

Bétrancourt M.

Ce cours-séminaire présente les différentes familles de logiciels éducatifs utilisés dans l'enseignement et dans la formation. Il passe en revue les résultats des recherches expérimentales sur l'efficacité de ces outils et sur les processus cognitifs et sociaux qu'ils influencent. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de manipuler les différentes familles d'environnements informatiques qui seront étudiées pendant l'année.

Le travail sera évalué sur la base d'un rapport, réalisé par groupe de trois, décrivant le potentiel de chaque famille d'environnements étudiés, dans le cadre d'une situation de formation réelle.

Objectif : former les étudiants à la réflexion sur l'usage pédagogique des environnements informatiques d'apprentissage, sur leur adéquation aux besoins de formation et au contexte de leur utilisation, et à leur fournir des critères d'évaluation des produits disponibles sur le marché.

72178 Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes

Gilliéron Paléologue C.

Pour reconstruire son sujet, le-la psychologue utilise un matériau qui n'est pas seulement fait de comportements, mais aussi de textes. Qu'il s'agisse de réponses à des questionnaires, d'entretiens, de récits spontanés écrits ou oraux, l'analyste ne peut se comporter face à de telles productions comme un-e simple usager-ère pour qui elles seraient transparentes. Il-elle doit en examiner le contenu, certes, mais sans ignorer la forme qui permet sa transmission. La double analyse nécessaire des signifiés et des signifiants porte donc sur des productions particulières qu'il faut décrire de l'extérieur, tout en visant un modèle qui soit pertinent du point de vue du sujet (" émique "). Un inventaire des " formes " examinées (critères de surface) peut éventuellement aboutir à une modélisation qui permet d'en caractériser les aspects essentiels.

Ce cours alternera les introductions théoriques à différents types d'analyses (statistiques textuelles, analyses typologiques) et les exercices pratiques, y compris au moyen d'outils informatiques (SPAD, Entropizer, Statistica, Excel).

7217C Psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Le cours comporte un aspect méthodologique : il discute l'application de modèles et d'instruments psychologiques pour interpréter des conduites ou des phénomènes religieux, en particulier lorsque l'on s'intéresse à des traditions religieuses qui ne partagent pas la vision de l'être humain sous-jacente à la modernité occidentale. Ce cours introduit quelques notions fondamentales. Il ouvre sur une deuxième partie (cours No 74148 – Approfondissement en psychologie de la religion).

7217D Phonétique et phonologie (sous réserve)

J.-Ph. Goldman (Lettres)

Ce cours sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique et articulatoire et en phonologie du français contemporain. L'objectif est de familiariser l'étudiant-e aux méthodes utilisées en phonétique et de l'intéresser au système phonologique du français en général, ainsi que des accents

régionaux et étrangers en français. Il visera à donner à l'étudiant-e une certaine autonomie pour la description phonétique de productions de lecture oralisée ou de parole spontanée (transcription phonétique fine, y compris les phénomènes de phonétique combinatoire, le schwa, la liaison, etc. et les productions de parole pathologique) et pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme). L'application de ces connaissances sera vérifiée par les exercices pratiques et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique sur des variantes phonétique en français ou en parole pathologique.

7217I Travaux pratiques en sciences affectives

Scherer K.

Les étudiants, en groupe, doivent développer à partir de la littérature fournie des problématiques en lien avec des expériences réalisées dans le domaine des sciences affectives. Chaque module comporte un travail théorique, le développement ou la réalisation d'une expérience, l'analyse de données et un travail écrit présenté et discuté avec les autres groupes ainsi que l'équipe enseignante. Le travail collaboratif s'effectue à travers une interface web ainsi qu'une partie des interactions avec l'équipe enseignante.

Objectif : Développer des compétences aussi bien dans le domaine des sciences affectives que dans les domaines de recherche incluant le développement de problématiques, de procédures expérimentales, d'analyses de données et d'interprétation.

7217N Neuropsychologie clinique II

Pegna A. - Mayer E.

Ce cours est complémentaire au cours « Neuropsychologie Clinique I ». Il présente les grands syndromes neuropsychologiques classiques à l'exception des troubles du langage. Il aborde notamment les troubles auditivo-cognitifs, les troubles de la perception et de l'utilisation de l'espace, l'héminégligence, les syndromes amnésiques, les confabulations et les fausses reconnaissances, les altérations de la conscience. La sémiologie cognitive et comportementale liée à certaines affections spécifiques du système nerveux central sera abordée, en particulier les troubles secondaires aux traumatismes crânio-cérébraux. L'apport des techniques d'imagerie cérébrale sera discuté. Les thèmes de la récupération suite aux lésions cérébrales et de la plasticité neuronale seront également traités. La prise en charge de certains syndromes sera évoquée.

Objectif : permettre à l'étudiant-e de se familiariser avec les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique, d'acquérir les connaissances théoriques de base dans le domaine des neurosciences nécessaires à la compréhension des principaux syndromes secondaires à des lésions cérébrales et de leur évolution lors de la récupération et de la réadaptation. Le recours à la présentation de cas cliniques (documents papier et illustrations vidéo) permettra à l'étudiant-e d'acquérir des capacités d'observation et d'analyse de la sémiologie secondaire aux lésions cérébrales.

7217O Processus psychothérapeutiques

Caspar F.

Le critère ultime pour juger une approche de psychothérapie est son efficacité. Dans l'optique d'une décision différentielle (indication sélective) en faveur d'une approche ou d'une autre pour un patient individuel et quant à l'adaptation à ce patient (indication adaptative), il faut connaître des concepts et des résultats empiriques concernant les processus thérapeutiques qui conduisent à un succès ou non.

Le cours propose un mélange de concepts et d'exemples de recherche sélectionnés.

7217P La personnalité, le soi et la motivation

Gendolla G.

Ce cours traitera des théories et de la recherche de la psychologie de la personnalité et du soi par rapport au comportement humain, dont les perspectives et les implications appliquées, comme p.ex. la motivation du travail et les problèmes socio-économiques.

Objectif : Le but de ce cours est d'amener à une meilleure compréhension des problèmes actuels et des démarches dans la recherche sur l'influence de la personnalité sur le comportement dans une perspective appliquée.

7217Q Stress : analyse, intervention, maîtrise II

Kaiser S.

Le séminaire abordera les principales théories développées pour expliquer le stress: ses causes, son évolution et ses conséquences. Nous parlerons du coping et des ressources personnelles ("monitoring" vs. "blunting", lieu de contrôle, attributions causales) et sociales (support social) comme variables modératrices du stress. Nous étudierons les facteurs biologiques et hormonaux impliqués, pouvant rendre compte de l'apparition et la progression de maladies. Seront également exposées les méthodes d'intervention visant à une modification du comportement d'une personne soumise au stress (relaxation, approches cognitives et comportementales). Plusieurs invités viendront parler du stress, considéré dans leur domaine de pratique (psychologie du sport, psychologie des organisations et psychologie clinique).

Objectif : présenter les résultats des recherches les plus récentes portant sur le stress. Le stress peut être défini comme étant la réaction d'un individu face à un environnement menaçant pour son bien-être et son équilibre personnel. Le stress est basé sur la relation, dynamique, permanente, existant entre l'individu et son environnement. La réaction de stress n'est pas linéairement dépendante de la gravité du stressor mais peut-être atténuée ou amplifiée par diverses variables psychologiques antérieures (les traits de personnalité, les antécédents psychiques) ainsi que par des processus psychologiques (stratégies cognitives et comportementales d'ajustement au stress = coping).

7217R Processus sensoriels et perceptifs II

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : la perception du mouvement, perception et action, les sons, le système auditif et la perception de la hauteur tonale, la localisation auditive, la qualité des sons, et la scène auditive, la perception de la langue, la somesthésie, les sens chimiques, le développement perceptif, aspects cliniques: infirmités visuelles et auditives.

Objectif : Introduction à la perception et à la physiologie sensorielle.

73163 Gènes et comportement

Lecerf T.

Depuis une centaine d'années, la psychologie cherche à prendre en compte l'influence des gènes sur le comportement humain. Ce rapprochement entre les sciences de la vie et la psychologie a conduit au développement d'une nouvelle sous-discipline, la « génétique du comportement ». Ce cours présentera les méthodes utilisées pour examiner l'action des gènes et de l'environnement sur les aptitudes cognitives, la personnalité et la psychopathologie. Ainsi, les principes et les limites de la méthode des jumeaux et de la méthode des adoptions seront exposés. La présentation de ces deux approches conduira à la description et à la discussion du concept central « d'héritabilité ». Cette première partie, centrée sur la génétique quantitative, sera suivie par la présentation des développements plus récents de la génétique moléculaire. Par exemple, la

méthode des « Quantitative Trait Loci (QTL) », méthode qui vise à intégrer l'approche quantitative et l'approche moléculaire sera exposée. Ainsi, ce cours vise à présenter les connaissances actuelles de l'implication des gènes et de l'environnement dans le fonctionnement cognitif et dans celui de la personnalité.

Objectif : Permettre aux étudiantEs de lire et de comprendre les méthodes actuelles et leurs limites.

74140 Les bases affectives de la motivation

Gendolla G.

Ce cours traitera des théories et de la recherche sur les bases affectives de la motivation, en se focalisant sur les rôles des incitations, les émotions et les humeurs. Des perspectives appliquées sont discutées.

Objectif : Le but de ce cours est d'amener à une meilleure compréhension des problèmes actuels et des démarches dans la recherche sur l'interaction entre les sentiments et le comportement.

74141 Introduction à la psychologie légale

Jaffe P.

L'enfant évolue toujours plus vers une entité particulière du point de vue légal. La reconnaissance de ses besoins et de ses droits propres, ainsi que certains phénomènes sociaux nouveaux, requièrent que les psychologues envisagent l'enfance dans une perspective multidimensionnelle à l'interface de la psychologie, de la sociologie et du droit.

Ce cours traitera, entre autres, des thèmes de l'adoption, des maltraitements psychologiques, physiques et sexuelles, des conséquences du divorce et de nouvelles formes de gardes qui prennent en compte plus pleinement l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.

Objectif : Enfance et psychologie légale.

74145 Processus sensoriels et perceptifs I

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : l'approche psychophysique et l'approche physiologique, récepteurs et traitement neuronal, corps genouillé latéral et cortex visuel primaire, processus visuels de haut niveau, la perception d'objets, la perception des couleurs, la perception de la profondeur et de la taille.

Objectif : Introduction à la perception et à la physiologie sensorielle.

74148 Approfondissement en psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Cour pré-requis : 7217C – Psychologie de la religion.

Cette seconde partie est consacrée à l'approfondissement d'une thématique appartenant à différentes traditions religieuses, celle du retentissement psychologique de la confrontation avec les limites de l'existence humaine. Sur le versant de la mort, des expériences de NDE (near death experiences), des expériences traumatiques (situations de guerre, catastrophes, accidents) peuvent être vécues comme initiatiques. Sur le versant de la vie, des démarches thérapeutiques proposent de revivre le moment de la naissance ou une forme de venue au monde (cri primal, rebirth). Ces démarches travaillent l'articulation entre dimension symbolique et aspects de réalité. Ce qui nous amènera à discuter la catégorie du jeu et plus particulièrement du jeu symbolique comme espace de transformation. L'examen d'un corpus varié tentera d'évaluer la pertinence de quelques modèles psychologiques en soulignant les écueils de l'ethnocentrisme et du scientisme

74161 Modèles statistiques linéaires I

Eid M.

Ce cours donne une introduction aux méthodes relatives à la corrélation, la corrélation partielle et semi-partielle et la corrélation multiple. De plus, la théorie de la régression simple et de la régression multiple est traitée en détail et illustrée par des exemples empiriques issus de la recherche en psychologie. Enfin, les idées de base de la régression robuste et de la régression logistique sont présentées et illustrées.

Objectif : Amener les étudiants à comprendre des modèles statistiques linéaires et à effectuer des analyses statistiques à l'aide de SPSS.

74162 Modèles statistiques linéaires II

Eid M.

Cours pré-requis : 74161 – Modèles statistiques linéaires I.

Ce cours donne une introduction aux méthodes relatives à l'analyse de variance avec plusieurs facteurs et à l'analyse de variance à mesures répétées. La théorie de ces modèles est traitée en détail et illustrée par des exemples empiriques issus de la recherche en psychologie.

Objectif : Amener les étudiants à comprendre des modèles statistiques linéaires et à effectuer des analyses statistiques à l'aide de SPSS.

74171 Les approches psychothérapeutiques

Caspar F.

Les approches psychothérapeutiques les plus importantes, telles que la psychanalyse, la thérapie comportementale, la thérapie cognitive, et la thérapie centrée sur la personne sont expliquées, illustrées par vidéo et discutées. Le but n'est pas seulement de traiter une approche après l'autre, mais de comprendre les principes dont dépend le succès d'une psychothérapie. Le statut empirique de chaque approche est également présenté et discuté.

74174 Bases anatomo-physiologiques de l'audiophonologie

Dulguerov P. - Guyot J.-P.

1) Enseignement de l'anatomie et du fonctionnement des organes de l'audition, de la phonation et de la déglutition.

2) Présentation des techniques d'investigation clinique des problèmes de l'audition, de la voix et de déglutition

74175 Analyse de données catégorielles

Eid M.

Les étudiants apprennent la théorie des modèles log-linéaires et des modèles à classes latentes. Les modèles linéaires sont appropriés pour tester des hypothèses statistiques qui sont liées aux relations entre les variables catégorielles. Les modèles à classes latentes servent à découvrir des groupes latents qui diffèrent par un schéma de réponses pour plusieurs items. De plus, les étudiants apprennent comment on peut utiliser les logiciels statistiques (comme LEM) pour analyser des données catégorielles.

Objectif : Le cours donne une introduction à l'analyse de données catégorielles en utilisant des logiciels statistiques.

Liste des enseignements du diplôme de logopédie

Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours et les horaires. Le cas échéant, elles seront annoncées par affichage à la rentrée.

Code	Intitulé	Enseignant-e(s)	Crédits	Période	Horaire**
------	----------	-----------------	---------	---------	-----------

Enseignements obligatoires de 2^{ème} cycle

En Psychologie :

7RECH Recherche en Psycholinguistique

En Sciences de l'éducation :

2 cours à choix, 1 par domaine

Attention : certains de ces cours nécessitent un pré-requis ou disposent de places limitées pour les étudiant-e-s extérieur-e-s à la section des sciences de l'éducation (cf. guide de l'étudiant-e de la section des sciences de l'éducation).

Domaine éducation scolaire et autres :

72212 A	Séminaire de recherche : processus socio-cognitifs d'apprentissage scolaire	M. Saada-Robert	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h
72211 A	Processus de socialisation en contexte(s) scolaire et extra-scolaire	J.-P. Payet	6 ECTS	annuel	Mar 18-20
72247 A	Pluralité des cultures et des langues à l'école	C. Perregaux	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
72251 A	Evaluation pédagogique : régulation des processus de formation	M. Crahay	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
722HH	Didactique de l'entrée dans la culture de l'écrit et didactique de la lecture	M. Saada-Robert T. Thévenaz	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
72218 A	Didactique de la langue maternelle : histoire, problèmes et perspectives	B. Schneuwly	6 ECTS	annuel	Mer 8h-10h
72240 A	Informatique et environnements d'apprentissage	M. Bétrancourt	6 ECTS	été	Mer 14h-16h

72248 A	Psychologie interculturelle	P. Dasen ; Y. Leanza	6 ECTS	annuel	Mer 16h-18h
72285 A	Interactions entre élèves et apprentissages en situation scolaire	C. Buchs	6 ECTS	annuel	Mer 16h-18h
72219 A	Acquisition d'une langue seconde et didactique des langues étrangères	C. Plazaola Giger	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
7225L A	Approche littéraire et philosophique de l'éducation	B. Myfthiu	3 ECTS	été	Mar 17h-19h
7225B A	La spécificité des sciences humaines : introduction au débat philosophique	M. Friedrich	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
Domaine éducation spéciale :					
72220 A	Introduction à l'éducation cognitive	F. Büchel	6 ECTS	annuel	Lun 14h-16h
72221 A	L'évaluation de l'intelligence et de la capacité d'apprentissage	M. Hessels	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
7222C A	Intervention précoce et intégration	G. Chatelanat	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
7222G A	Déviances sociales et intégrations individuelles : l'analyse socio-historique d'enfants placés en situations « non-ordinaires »	M. Ruchat	6 ECTS	annuel	Mer 12h-14h
7222H A	Approche éducative des personnes polyhandicapées (et handicapées mentales sévères)	G. Petitpierre	6 ECTS	annuel	Jeu 10h-12h
7225I A	Structures de prise en charge des personnes handicapées, assurances sociales et gestion de la qualité	J. Laederach	6 ECTS	annuel	Mar 08h-10h
7225J A	Approches éducatives de l'autisme	P. Brüderlein	6 ECTS	annuel	Ven 14h-16h
722HI A	Situations de handicap en contextes scolaires, spécialisé et ordinaire	G. Pelgrims,	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h

C) – Cours spécifiques au diplôme de logopédie

2^{ème} année :

721L3	Séminaire de logopédie II	Buttet Sovilla J. Overton Venet M.	annuel	Lun 12h-14h
721L4	TP de logopédie II	P. Zesiger K. Leresche Boulliane	annuel	à définir

2^{ème} année :

721L5	Audiophonologie I : Audiologie (Médecine ORL)	Guyot J.-P.	annuel	
721L6	*Phoniatry (Médecine ORL)	Dulguerov P.	annuel	
721M0	Cours bloc : Surdités : nouvelles perspectives psycholinguistiques et applications cliniques	Frauenfelder U. Zesiger P. Overton Venet M.	été	
721M1	Cours bloc : Phonétique / phonologie : applications logopédiques	Zesiger P. Overton Venet M. Goldman J.-P.	hiver	

* Ce cours ne sera pas donné en 2005-06

Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie

721L3 Séminaire de logopédie II

Buttet Sovilla J. - Overton Venet M.

Ce séminaire est animé en tandem par des logopédistes intervenants externes et les enseignantes. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles acquis du langage oral et écrit essentiellement chez l'adulte (évaluation et analyse des troubles, approches thérapeutiques, etc.).

Cet enseignement met en jeu la participation active des étudiant-e-s selon le modèle ARP. Chacun des modules proposés est ciblé sur une thématique abordée dans les cours théoriques ainsi que sur un niveau défini d'aptitudes cliniques (ex. savoir poser un diagnostic, préparer une évaluation, concevoir un plan thérapeutique, etc.). Les différentes situations ARP proposées permettent ainsi d'aborder une grande variété de contenus tant cliniques que théoriques et favorisent le transfert à la pratique des notions théoriques développées dans les cours magistraux.

721L4 TP de logopédie II

Zesiger P. - Leresche Boulliane K.

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes clinicien-ne-s dans différents lieux de consultation et de traitement pour enfants, adolescent-e-s et adultes. Les TP sont organisés par l'Université en collaboration avec les clinicien-ne-s-formateur-trice-s partenaires, qui se chargent d'accueillir les étudiant-e-s sur le terrain individuellement ou par petits groupes.

Durant certains de ces TP (TP longs), les étudiant-e-s ont l'occasion de participer activement à des traitements logopédiques.

721L5 Audiophonologie I : Audiologie (Médecine ORL)

Guyot J.-P.

Ce cours s'appuie sur une revue d'acoustique et de neurophysiologie. L'organisation anatomique et le fonctionnement des organes de l'audition sont présentés en détail. Les techniques d'évaluation des surdités sont discutées, avant de passer en revue les différentes pathologies pouvant occasionner des troubles de l'audition. Le traitement médical ou chirurgical, et surtout la prise en charge logopédique et psychologique de la surdité sont présentés.

721L6 Audiophonologie II : Phoniatrie (Médecine ORL)

Dulguerov P.

Ce cours ne sera pas donné en 2005-06

Cours centré sur la phonation et sur la déglutition. Présentation de l'anatomie et de la physiologie des voies aérodigestives supérieures. Revue des techniques de diagnostic et d'évaluation modernes. Les différentes pathologies bénignes (rhinolithes, lésions de masse laryngées, lésions bénignes des fosses nasales, cavités buccales et pharynx), malignes (cancers) et neurologiques (paralysie pharyngées et laryngées, affections neurologiques) sont analysées en terme de leurs répercussions sur la phonation et la déglutition. Leur évaluation et prise en charge est détaillée du point de vue médical et logopédique.

721M0 Surdités : nouvelles perspectives psycholinguistiques et applications logopédiques

Frauenfelder U. – Zesiger P. – Overton Venet M.

Ce cours aborde dans un premier temps l'histoire de la surdité et de ses modes de prise en charge. Divers aspects linguistiques, psycholinguistiques et neurolinguistiques de l'implant cochléaire et de la langue des signes seront abordés, ainsi que l'acquisition du langage écrit chez l'enfant sourd. Nous donnerons un aperçu concret des pratiques logopédiques actuelles visant l'émergence des aptitudes phonologiques, morpho-syntaxiques et discursives dans l'expression orale et écrite et en langue des signes. Ce cours se termine par une mise en relation entre ces pratiques et les concepts de langage et de communication.

721M1 Phonétique / phonologie : applications logopédiques

Zesiger P. – Overton Venet M. – Goldman J.-P.

Ce cours fournit aux étudiant-e-s qui préparent un diplôme en logopédie et/ou qui s'intéressent au langage un approfondissement des bases dans les domaines de la perception de la parole, de la phonologie (rôle fonctionnel des sons, inventaire des phonèmes dans les langues, structure syllabique, structure prosodique), ainsi que des relations entre perception et production de la parole.

Différentes sources de données qui permettent au/à la clinicien-ne d'évaluer les productions orales seront examinées, tant chez l'enfant (développement phonétique et phonologique normal et pathologique) que dans les pathologies acquises chez l'adulte. Au travers d'ateliers en sous-groupes, les participant-e-s travailleront à la mise en pratique de l'évaluation des troubles et à l'établissement du traitement, à l'aide de cas cliniques issus de différentes pathologies chez l'enfant et chez l'adulte.

Code d'éthique

concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur-euse de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un-e chercheur-euse rencontre un problème éthique, il-elle recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheur-euse-s de tout statut qu'aux étudiant-e-s (en tant qu'apprenti-e-s chercheur-euse-s) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'explicitier et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document photocopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant-e et enseignant-e entrant dans la Faculté et, par l'enseignant-e responsable, à tout étudiant-e participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le-la chercheur-euse est également tenu-e de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il-elle conduit sa recherche. Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tronquer ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le-la chercheur-euse doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le-la chercheur-euse s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressé-e-s. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils-elles travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets " naïfs " qui ne savent pas exactement ce que le-la chercheur-euse observe; s'ils-elles le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre** consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignant-e-s qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiant-e-s, d'assistant-e-s ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignant-e-s, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un-e enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un-e membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun-e enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé-e de participer à une recherche s'il-elle manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le-la chercheur-euse doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le-la chercheur-euse renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le-la chercheur-euse s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le-la chercheur-euse demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le-la chercheur-euse qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiant-e-s, qu'ils-elles sont astreint-e-s au secret professionnel.

Le-la chercheur-euse prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le-la chercheur-euse utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il-elle évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le-la chercheur-euse peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il-elle en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le-la chercheur-euse considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il-elle en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le-la chercheur-euse s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le-la chercheur-euse informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le-la chercheur-euse se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le-la chercheur-euse interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur-euse s'engageant dans une recherche, y compris s'il-elle est étudiant-e, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il-elle accumule et des textes ou publications qu'il-elle rédige.

Les chercheur-euse-s qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun-e des collaborateur-trice-s de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignant-e-s exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiant-e-s et assistant-e-s.

Plus généralement, tout-e chercheur-euse de la FPSE peut et doit se sentir concerné-e sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheur-euse-s de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignant-e-s, assistant-e-s et étudiant-e-s de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche n'affecte en rien la responsabilité du-de la chercheur-euse; elle indique essentiellement que le-la chercheur-euse a sollicité l'avis d'autres professionnel-le-s, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission d'éthique est commission permanente composée d'au moins 7 membres de la FPSE. Elle comprend, au minimum : deux membres du corps professoral, deux membres du corps intermédiaire, deux membres du corps étudiant et un membre du personnel administratif et technique. Chaque section est représentée par au moins trois membres. Des suppléant-e-s peuvent être désigné-e-s.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

Les membres et leurs suppléant-e-s sont désigné-e-s par le Conseil de Faculté, pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté du 27 novembre 1997